

ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

LES VILLAGES A.V.B. DE L'AYAOU SUD DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

PREMIERE PARTIE

(NANGREKRO, N'DENOUKRO, ATOSSE, BENOU, AKOVIEBO)

ORI BOIZO
Mars 1984

INTRODUCTION

C'est vers la fin des années soixante que l'Etat ivoirien mit en place l'opération Kossou, localisée dans le bassin du fleuve Bandama. Cette opération aboutit en 1970 à la réalisation du plus puissant instrument hydro-électrique jamais réalisé dans le pays. Mais, l'importance de l'opération Kossou qui a duré une dizaine d'années, ne repose pas, sur le seul fait du barrage en tant que tel. Elle repose également et surtout sur les différents projets de développement intégrés d'envergure qu'il a été nécessaire de mettre en place, pendant et après la construction du barrage, au profit de milliers de paysans qui, affectés par l'extension des eaux, ont été l'objet d'un déguerpissement massif sans précédent. En sorte qu'on peut affirmer aujourd'hui que du point de vue de ses effets induits de caractère immédiat et lointain, l'opération Kossou apparaît incontestablement et avant tout comme un phénomène socio-économique et socio-démographique sans précédent. Quelques indications à titre d'exemples, suffisent à en rendre compte.

Sur le plan du patrimoine agrotier, la construction de barrage a conduit à l'inondation de 200.000 hectares de plantations paysannes. En bordure du fleuve Bandama, des terres encore bonnes pour l'agriculture furent englouties sous les eaux du lac de retenue.

Sur le plan social et d'infrastructures villageoises, plus de cent villages ont été irrémédiablement recouverts par les eaux et une population de soixante quinze mille habitants fut décrétée sinistrée. Les personnes ainsi désignées furent réinstallées en divers endroits du pays.

Suivant leurs souhaits et préférences, elles furent transférées soit aux abords immédiats du lac, soit dans le Sud-Ouest du pays, dans la région pionnière de San Pédro. Certaines populations choisirent ou acceptèrent (1) de se laisser transférer sur de nouveaux terroirs situés près de Bouaflé, sur les espaces fonciers restés inoccupés ou insuffisamment occupés par les autochtones Tos (2).

(1) Les mouvements de transfert furent le résultat de nombreuses et difficiles négociations.

(2) Les Tos constituent un des sous-groupes ethniques gouro.

Dans cette forêt des Tos, là où nous avons précisément réalisé notre enquête, il s'est alors agit de transférer 23 villages totalisant une population d'une dizaine de milliers d'habitants regroupés en 8 villages modernes sur un terroir d'une superficie de 17.000 hectares.

C'est alors, qu'étant données ses conséquences et ses retombées économiques et sociales, une opération qui avait été initialement conçue pour la réalisation d'une infrastructure hydroélectrique dut, par nécessité et en vue de restituer en les améliorant les principaux équilibres et les patrimoines socio-économiques perdus, s'accompagner donc de grands programmes de développement au profit des milliers de paysans sinistrés.

Pour les villages qui ont été transférés en premier sur leur terroir de substitution, de tels programmes existent depuis plus d'une dizaine d'années. Il ne serait donc pas trop tôt de parler de bilan ou plutôt d'évaluation, dans le cadre d'une problématique critique du développement en milieu paysan, développement qui sera traité non seulement comme concept, mais aussi et surtout comme pratique sociale et institutionnelle concrète produisant ses propres contradictions et faisant l'objet d'idéologies et de modèles sociaux plus ou moins implicites.

L'enquête socio-démographique dont nous présentons ici les résultats et dont nous venons de situer le cadre général de recherche satisfait à une exigence méthodologique.

En effet, l'analyse d'un projet de développement déjà réalisé et le bilan évaluatif qui doit en être fait, ne consistent pas un catalogue de constats caractéristiques concernant les effets induits de ce projet. Tout en n'étant pas non plus l'inventaire statique des résultats, cette analyse doit être dynamique. Autrement cette analyse doit situer le projet dans une perspective historique (intégrant le passé le présent et le futur) en repérer les contradictions explicatives, les blocages éventuels, les différentes stratégies en jeu (par exemple entre le sujet et l'objet de développement) et les facteurs qui les conditionnent ou les déterminent. Or dans ce cadre analytique et dans le cas précis de terrain qui nous concerne, il n'y a pas facteur plus déterminant, entre tant d'autres, que le facteur démographique : il est en rapport avec la plupart des paramètres se trouvant au centre de la problématique de développement des villages AVB de la forêt des Tos.

Quelques chapitres à titre d'exemple :

1°/ l'équilibre homme milieu et le problème de surdentification, d'usure et de pression foncières sur les nouveaux terroirs;

2°/ l'agriculture et la question des actifs agricoles qui posent le problème du renouvellement de ces derniers ou du déploiement de leurs activités dans des cas de redistribution désormais hypothétique de terres, et donc du problème de leur croissance;

3°/ exode rural (à interpréter comme comportement stratégique); et

4°/ sur le plan du nouvel habitat rural, toutes les autres questions sociologiques et de concentration massive de populations d'origines diverses dans un même cadre villageois et d'habitat dont le problème de capacité d'accueil ne doit pas se poser seulement en termes qualitatifs mais aussi en termes quantitatifs (1).

Il s'en suit donc que les éléments qui seront présentés ici ne seront exploités et mieux valorisés que dans le rapport de synthèse dont les objectifs conditionnent des données de bases d'analyse que nous avons construites (2). Ceci n'exclut pas naturellement que ces données relatives à la population et à la dynamique démographique, dans cette zone d'étude, après les opérations de transfert et de mise en valeur des terroirs pendant les années 70, restent d'un intérêt certain sur d'autres plans, notamment sur celui de la documentation pure et simple.

La présente publication est le tout premier d'une série de documents provisoires et de travail qui seront élaborés au fur et à mesure de la progression de notre étude dans la zone. Mais, elle n'est que partielle en raison d'une part du nombre de villages et de la taille de leur population totale et de l'autre, de l'existence de certains facteurs limitants d'ordre technique qui n'ont pas permis de le couvrir d'un seul jet d'enquête.

Au titre de ces facteurs limitants, nous citons, les difficiles conditions d'approche des populations qui n'en sont pas à leur premier "dérangement" (méfiance); le manque d'enquêteurs bien expérimentés et habitués aux difficiles conditions de travail sur le terrain et recours à des enquêteurs temporaires formés sur le tas, l'un et l'autre ayant pour résultat, la lenteur, quoique nous ayons pris soin d'élaborer un questionnaire particulièrement léger.

(1) Qui établit par exemple un rapport entre la taille et la structure sociologique d'une aulobo d'une part et la capacité d'accueil et d'adaptabilité de la maison familiale AVB d'autre part.

(2) Le recensement démographique sur le plan de la méthode constitue un instrument de repérage : il fournit les données de bases permettant d'entamer des enquêtes ultérieures, à l'intérieur d'une même problématique.

Par ailleurs une rupture budgétaire étant intervenue vers la fin de l'année, nous empêchant d'être présent sur le terrain, alors que nous avions déjà recensé plus de la moitié des huit villages (5 villages) et donc plus de la moitié de la population globale déguerpie estimée en 1970 à plus d'une dizaine de milliers d'habitants, il nous a paru opportun de faire le point. L'autre partie restante de la population sera recensée dès janvier 1984 et ce travail devrait faire l'objet d'une deuxième publication partielle dans laquelle sera élaborée une synthèse de l'étude démographique de l'ensemble des huit localités.

L'exposé se divise en deux parties :

une première partie consacrée aux problèmes méthodologiques ; critique des sources disponibles, méthodologie d'enquête, choix et interprétation de l'unité de collecte choisie et niveau de fiabilité des informations recueillies ;

une deuxième partie présentera, sous forme de tableaux et de graphiques suivis de commentaires, les différents résultats obtenus.

Il s'agira d'abord de l'évolution de la population de 1970 à 1983 sur la base de nos propres données et de celles extraites des sources disponibles (taille, densité globale et comparaison inter-villages).

Il s'agira ensuite de l'analyse structurelle de cette population : par tranches d'âge, par sexe, par activité (actifs agricoles), etc...

Pour des raisons tenant exclusivement aux besoins et aux objectifs propres de notre programme de recherche dans la zone, il ne nous a pas paru nécessaire de nous lancer dans une étude démographique exhaustive du type classique (1). Il n'apparaît donc pas dans le texte, l'étude des indicateurs démographiques classiques, à savoir taux de mortalité, de fécondité, etc...

Une troisième partie sera consacrée à l'étude du comportement de la population vis-à-vis du mariage dans son nouveau cadre villageois et, en particulier de la propension des plus jeunes villageois à se marier. Il est entendu que pour l'ensemble des villageois, le contrat matrimonial, c'est-à-dire la volonté, la décision et le fait de se marier ne constituent pas un fait social isolé : ils procèdent d'une certaine rationalité qui se rapporte, entre autres, au domaine de la production et du travail agricole familiale. Tout mariage nouveau dans le village a plusieurs conséquences : il fait émerger une unité sociale source d'une demande sociale de travail, et pose de ce fait le problème d'accession à la terre par les jeunes générations, problème qui prend d'autant plus de signification qu'on se trouve dans un contexte de blocage foncier, dans la plupart des terroirs qui nous intéressent ici.

(1) Cela ne nous paraît pas méthodologiquement nécessaire.

En rapport avec ces différents problèmes liés aux conditions d'accès à la terre et à la dynamique foncière globale, il sera également traité, dans cette troisième partie, des mouvements de migrations ou plutôt des cas de défection des agriculteurs et des conditions qui les déterminent vis-à-vis de leur nouveau cadre de vie, sur la base des déclarations faites par les chefs d'aulo interviewés. Mais étant données les difficultés relatives à l'acquisition de bonnes informations dans ce domaine, tous les villages ne seront pas concernés. Ne seront concernés que les villages où de telles informations nous ont paru plus crédibles.

La constitution d'unités matrimoniales ou conjugales et les migrations ayant suivi les grands mouvements de transfert, constituent entre autres, les facteurs dynamiques de la population que nous avons pris en compte dans notre enquête dont il convient maintenant de présenter la partie méthodologique.

Première partie :
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE

A. Présentation de la zone d'enquête

1. Situation : la forêt des Tos

La construction du barrage de Kossou, comme nous venons de l'indiquer dans notre introduction, a posé, d'entrée de jeu, le problème annexe mais non moins important du transfert des populations déguerpies et, surtout de celui plus difficile à résoudre, de la sélection des nouveaux terrains d'accueil. Après plusieurs études et prospections, il s'offrit alors trois possibilités d'accueil qui furent exploitées au gré des préférences des populations : le Sud-Ouest dans la région de San Pédro, la zone périphérique immédiate du lac de Kossou et la forêt dite des Tos, située près de Bouaflé, pour ceux qui ne désirèrent pas quitter leur sous-préfecture d'origine.

La forêt des Tos se situe du côté gauche, à mi-chemin entre Bouaflé et le premier village gouro de Sinfra sur l'axe routier national Bouaflé-Daloa.

Cette forêt qui se réduit aujourd'hui à un ensemble d'îlots de savane boisée traversés par des galeries de forêt secondaire, avait été classée en 1951 (1). Elle connut son premier déclassement partiel en 1951 (2) au profit des villages gouro de Blanfla et de Konéfla situé au Sud-Est, sur l'axe Bouaflé-Sinfra et du village allochtone mossi de Garango (3) situé à 5 km de Bouaflé, sur l'axe Bouaflé-Daloa. Le deuxième déclassement survient en 1970 et, la dernière partie de la forêt ainsi déclassée à laquelle on a ajouté un

(1) Voir les différentes notes. AVB , D.A.A.. Secteur de Bouaflé notamment la "note d'information au sujet des villages TOS de P. Debouvry datant du 17/05/74".

(2) Idem.

(3) Notre source indique pourtant qu'il n'existe aucune trace administrative qui attesterait du bénéfice de Garango de ce déclassement, au même titre que les groupes locaux précités.

terrain rural situé à l'ouest, d'une superficie de 16.200 hectares, le fut au bénéfice de l'AVB (1) qui y transféra une importante fraction de la population Ayaou qui vivait initialement au nord de Bouaflé, sur les deux rives du fleuve Bandama.

2. Les villages AVB de l'Ayaou-Sud

Pour ces populations venues intégrer les nouveaux villages AVB du Sud dans la forêt des Tos, on adopta l'appellation de l'Ayaou-Sud par distinction avec la fraction Ayaou restée au nord et non affectée par les eaux du lac.

Les villages transférés étaient à l'origine au nombre de 21. Ils furent regroupés en 8 villages. Le seul village non Ayaou est Benou qui est encore le seul à n'être pas le fruit d'un regroupement de plusieurs villages d'origine différente. La population totale des huit villages était de 11.000 habitants en 1970.

Avec leur transfert et leur regroupement, les villages perdirent une partie de leur identité d'origine puisque tant qu'un consensus n'était pas obtenu au sujet d'une appellation donnée, l'AVB attribuait à chaque village le nom "Tos". Un numéro affecté à ce mot selon l'ordre de transfert, permettait de faire la distinction entre les villages : Tos I, Tos II, Tos III, etc... Mais actuellement, chaque village a un nom et a tendance à perdre son appellation impersonnelle et numérique de Tos d'ailleurs pendant longtemps recusée par les villageois, en raison de cette impersonnalisation. Selon les auteurs, cependant, on rencontrera toujours dans les documents soit l'une ou l'autre des appellations, soit les deux. Dans ce dernier cas une des deux est mise entre parenthèses. Par exemple : Nangrékro (Tos I).

Les villages AVB de l'Ayaou-Sud sont des villages dits modernes. Leur conception a privilégié les grands ensembles carrés avec des axes de circulation. Les maisons ont été construites en "dur" (murs en parpaing de ciment, toit à deux pentes couvertes de tôle). Le tout agrémenté dans la plupart des villages (2) par des équipements collectifs et individuels. Néanmoins dans la zone, aucun village ne bénéficie de l'électrification (3) une des principales revendications des villageois.

(1) Voir arrêté ministériel (Ministère de l'Agriculture) du 28/02/70.

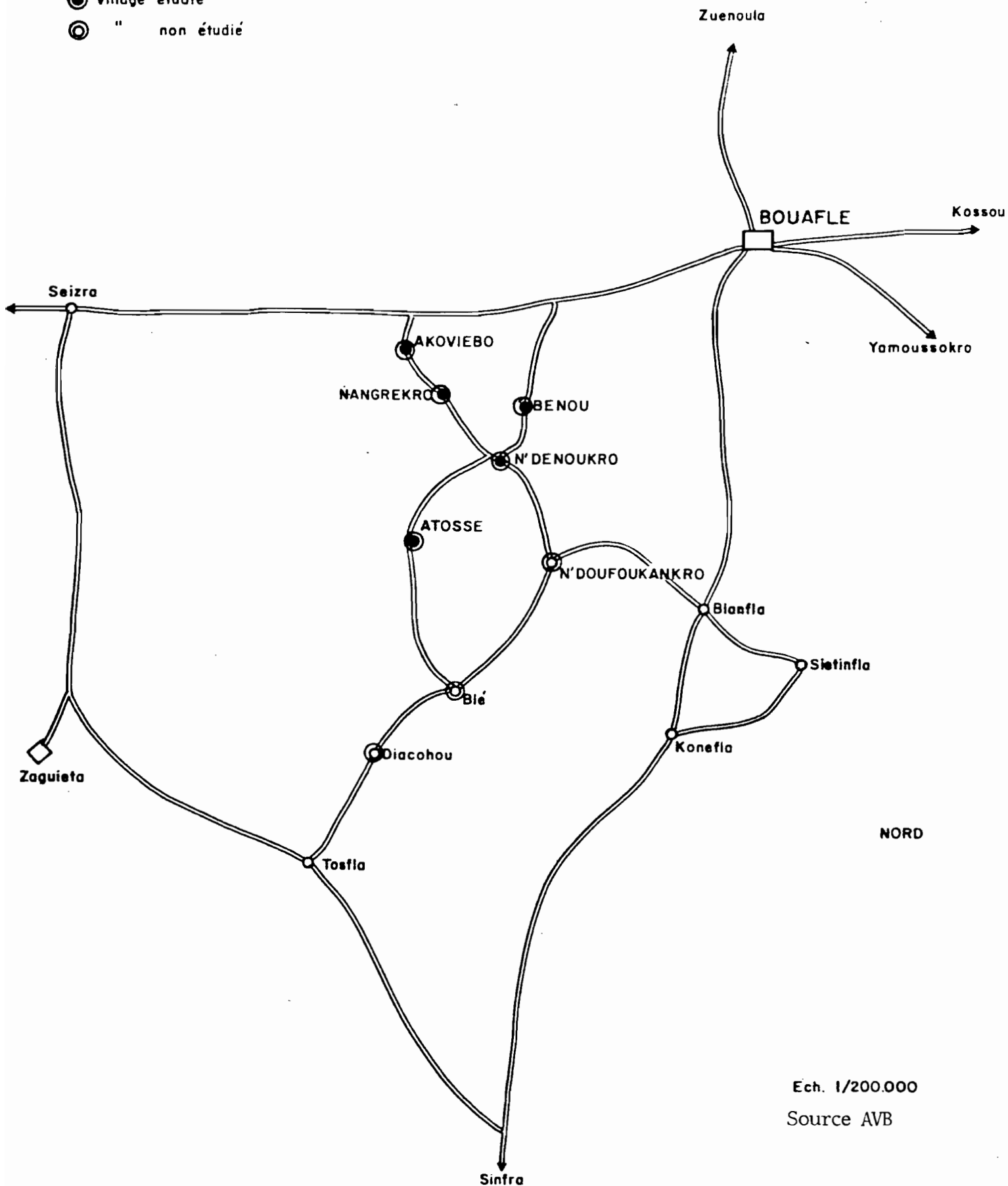
(2) Voir AVB Direction des Etudes et des Programmes : "Les composantes géographiques de la région du Centre".

(3) Même la plupart des infrastructures collectives et individuelles prévues dans le programme d'action de l'AVB n'ont pu être réalisées entièrement dans bon nombre de villages.

REGION SUD-OUEST DE BOUAFLE

ZONE D'ENQUETE

- Village étudié
○ " non étudié



Ech. 1/200.000

Source AVB

La zone enquêtée c'est-à-dire l'ensemble des huit terroirs est structurée par un réseau de pistes d'accès carrossables qui en font une zone économique cohérente, s'articulant autour de deux pays ruraux : celui de Diakohou, comprenant Diakohou et Blé, pour ne citer que les villages AVB, et celui de Nangrékro comprenant cinq villages : Nangrékro (Tos I) Ndénoukro (Tos II) Atossé (Tos III) Benou (Tos IV) Akoviébo (Tos VII). Ce sont ces cinq derniers villages que nous avons enquêtés, suivant la méthode qu'il convient maintenant d'indiquer.

B. Méthodologie

1. Les sources

Nous avons eu recours à trois sources de documents d'inégale fiabilité et d'utilité variable.

La première est constituée par les différents recensements effectués par l'AVB dans la phase préparatoire des opérations de transfert des populations. Ces recensements avaient pour but de fournir les bases d'appréciation en vue des opérations de redistribution des terres, de logements sur les terroirs d'accueil et d'indemnisations en compensation des biens économiques perdus (fermes, plantations etc). Ces recensements sont aujourd'hui vieux de 10 à 13 ans selon le village. Ils sont relativement dépassés et ne peuvent donc à eux seuls rendre compte des évolutions et des données démographiques actuelles. En outre les différentes sources AVB que nous avons consultées présentent des chiffres contradictoires. En effet, pour le village de Nangrékro (Tos I), il est indiqué une population de 2 068 habitants (1) alors que sur un autre document (2) on lit 1 200 habitants pour la même année de référence à savoir, 1970. Mais pour le premier chiffre, il peut s'agir vraisemblablement de la population au moment où Akoviébo partageait le même site que le village actuel de Nangrékro après le transfert d'Akoviébo sur son site actuel. Mais les calculs effectués ne vérifient pas une telle hypothèse. Cette même anomalie se rencontre dans les chiffres attribués au village de Benou. Deux chiffres au moins sont proposés par la population de cette même localité. 500 habitants (3), 600 habitants (4) puis 700 habitants (5). Bref pour le pays rural de Nangrékro,

(1) Voir AVB Direction des Etudes et des Programmes : les composantes géographiques de la région du Centre.

(2) AVB secteur de Bouaflé : "Données socio-démographiques".

(3) Idem.

(4) AVB Direction des Etudes et des Programmes, op. cité.

(5) AVB secteur de Bouaflé : présentation du pays rural de Nangrékro. Monographie de synthèse.

nous présentons ci-après les données contradictoires pour les uns et les autres des villages concernés (1).

Tableau n° 1 : Données contradictoires sur les population des villages enquêtés

Sources Villages	1	2	3	4
Nangrékro	1.596	1.200	1.278	2.068
Ndénoukro	2.151	1.500	1.538	1.538
Benou	421	500	500	600
Akoviébo	1.104	1.105	1.353	-

Cette variation, incompréhensible a priori, dans les données est d'autant plus troublante que nous n'avons pas connaissance de l'existence de recensements effectués par l'AVB entre la période 1969-1970 et l'année 1980 (2). La confusion reposerait donc essentiellement sur le recours dans les documents en question à des données recueillies à différentes sources d'estimation sans que les auteurs aient pris soin d'indiquer ces sources et surtout les années de référence auxquelles elles correspondent.

Il s'est donc posé à nous, au cours de l'exploitation de différents documents AVB auxquels nous avons pu accéder, le problème du choix des valeurs numériques présentant un minimum de fiabilité et de cohérence. Pour résoudre ce problème nous avons préféré ne tenir compte que du recensement administratif de 1970, des recoupements des données, dans certains cas, permettant d'obtenir des chiffres plus représentatifs. Pour cette année 1970, nous ne disposons que des chiffres globaux. Les indications ne seront donc pas faites systématiquement sauf pour les villages pour lesquels les données de base sont disponibles.

La deuxième source à laquelle nous avons eu recours est constituée par les registres des recensements villageois effectués par les services de la sous-préfecture de Bouaflé à des fins de constitution des fiches électorales en 1970, dans les villages AVB des Tos. Nous avons procédé, avec ces documents au dénombrement systématique des individus recensés. Les données recueillies ne seront évoquées qu'à titre indicatif en raison des nombreuses irrégularités

(1) Voir les différents documents pré-cités.

(2) AVB a été dissoute en 1980.

et omissions, cause de nombreuses incertitudes de notre part, dont ces registres mal conservés (1) sont truffés. Il s'agit notamment de l'impossibilité de distinguer la population résidente de la population non résidente, omission de l'âge des enquêtés. Les données relatives à la période intermédiaire de 1970-1980 existent dans différentes sources. Il s'agit notamment de certaines estimations relatives à l'année 1972 (2) et surtout du recensement national de 1975 (3). Ces différentes sources ne permettent que des chiffres globaux et, l'absence de données plus détaillées ne permet pas de faire l'étude structurelle de la population pendant les années considérées, ce que nous permet l'enquête démographique que nous avons nous-même réalisée. Nous en présentons maintenant la démarche, - en commençant par les questions méthodologiques relatives au choix de l'unité de collecte et à l'interprétation qui doit en être faite.

2. Choix et interprétation de l'unité de collecte

a) Conditions de pertinence de l'unité de collecte

La question méthodologique qui s'est posée était celui de l'identification et du choix de l'unité sociale devant servir de base de collecte répondant aux deux conditions théoriques suivantes : d'abord que cette unité soit choisie de telle sorte qu'elle autorise le moins d'erreurs possible tels omissions et double décompte. Ensuite que grâce à la possibilité de transcription sur un même questionnaire individuel des informations significatives, homogènes et peu lourdes à manipuler, le travail de cette étude démographique se trouve simplifié au double plan du recueil des données et de leur dépouillement à la fin de l'enquête.

L'étude de l'organisation sociale baoulé dans le cadre villageois offre différentes possibilités de choix de cette unité de base, en référence à une échelle de pertinence dont le niveau minimum vient d'être ainsi défini. Il s'agit notamment des entités sociologiques que représentent les notions d'*aulobo* et d'*aulo*.

(1) Des feuilles de certains registres sont soit pas lisibles, soit systématiquement arrachées.

(2) AVB Direction des Etudes et des Programmes : op. cité.

(3) Ministère de l'Economie et des Finances - Direction de la Statistique. "Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et population 1975 - Tome provisoire. Abidjan, août 1976".

b) L'aulobo et l'aulo et la notion d'"aulo-ménage"

L'*aulobo* et l'*aulo* constituent dans la société baoulé les éléments de structuration à la fois sociologique et topographique du village. Le terme *aulobo* est souvent traduit par "quartier", mais il entretient fréquemment, dans l'usage, une confusion avec celui d'"*aulo*", unité socio-topographique plus réduite dont il faut pourtant le distinguer.

Traditionnellement et encore dans la plupart des cas aujourd'hui, l'*aulobo* constitue ce qu'on appelle communément la famille élargie définie comme l'ensemble des descendants d'un même ancêtre soit en lignée utérine (matrilinéarité) soit en lignée agnatique (patrilinéarité) soit encore en lignée cognatique (principe exploitant simultanément les deux formes de filiation). Cet ensemble intègre une autre catégorie de parents : les femmes mariées dans l'*aulobo* voisin ou plus lointain mais qui n'ont pas encore rejoint leur époux, les personnes intégrées au lignage grâce aux relations de clientèle par exemple ou à la pérennité d'une relation de dépendance plus ancienne avec des descendants d'esclaves et/ou des personnes mises à gage restées sur place. L'*aulobo* a donc une structure trop complexe du double point de vue de sa composition et de sa localisation (1) pour être retenu comme unité de collecte.

Quant à l'*aulo*, il constitue l'unité minimum d'habitat incluse dans le quartier. Il a une dimension spatiale à fonction socio-économique : espace ouvert ou clos (palissade) renfermant des bâtiments à usage varié (habitat domestique agricole, religieux, et de stockage). Selon Etienne (2) la forme idéale d'un *aulo* est un parallélogramme comprenant une maison pour l'homme, une maison pour la femme, un bâtiment à fonction de cuisine et une douchière très éloignée l'un de l'autre. Il suffirait donc simplement d'enquêter dans ce cas le seul chef d'*aulo* ou plus exactement, le propriétaire de la concession, pour avoir les informations voulues sur l'ensemble de l'*aulo*. L'unité de collecte présenterait ici un caractère simple, homogène et moins touffu qui en ferait une bonne unité de collecte. Or si cela est vrai pour un système villageois organisé sur le plan spatial et social sur le modèle traditionnel, il n'en est plus de même dans les nouveaux villages AVB, ceux-ci étant caractérisés par une certaine concentration ou densification des unités résidentielles.

(1) AVB op. cité.

(2) Cette définition de l'"*aulo*" rend nécessaire un aménagement conceptuel en vue de l'identification de l'unité de collecte démographique appropriée : "l'*aulo* désigne d'abord la cour et le groupe familial qui l'habite. Mais il désigne aussi des groupements beaucoup plus vastes : des groupes de

Pour cette raison l'*aulo* a été retenu comme unité de collecte, mais dans son acception la plus restrictive possible pour la rendre plus pertinente. Aussi est-il plus exact de parler de '*aulo-ménage*'.

En effet, si dans la conception des villages, l'AVB a tenu compte du principe de leur structuration traditionnelle en *aulobo* et *aulo*, avec le temps, l'*aulo* considéré en particulier comme structure de base, à la fois simple et homogène s'est rendu complexe et dense. Du point de vue de sa composition sociologique, il comprend aujourd'hui plusieurs unités matrimoniales qui en font une unité résidentielle composite comprenant plusieurs niveaux.

On distingue, au premier niveau, l'attributaire principal. Celui-ci est généralement le père de famille dans l'*aulo* d'origine (dans l'ancien village) et qui, de ce fait, a bénéficié d'un logement lors des opérations de réinstallation. A cet attributaire principal s'attache son (ou - ses) épouse(s); les enfants à bas âge, et autres parents (mère, neveux, veuves, grandes filles divorcées ou mariées mais n'ayant pas encore rejoint le domicile de leur mari etc...).

Il comprend au second niveau, les attributaires secondaires qui sont constitués généralement par les grands enfants (ou toute autre personne adulte) mariés et pères de famille. Ces derniers étaient encore jeunes et attachés à la personne de l'attributaire principal, au moment de l'attribution des logements. Aujourd'hui ils ont grandi, la plupart ont pu se marier depuis plusieurs années. Mais, tant qu'ils n'ont pas construit leur propre maison, ils continueront à vivre au côté de leur père ou "tuteur" dans leur chambre de jeunesse, avec leur(s) épouse(s) leurs enfants et autres personnes à charge éventuellement (1). La notion d'*aulo-ménage* que nous avons retenue a l'avantage d'un contenu et d'une interprétation permettant d'éviter les surcharges, omissions et double décompte auxquels conduirait indubitablement une concentration en un même lieu et espace des éléments de ces différents niveaux.

(1) Les maisons dans les nouveaux villages ont été attribuées aux ayants-droit en fonction de la taille de l'*aulo* déclarée, c'est-à-dire du nombre de personnes composant l'*aulo*.

c) Signification et interprétation

La notion d'"*aulo-ménage*" rejoint donc celle d'*aulo* dans son acception courante. Mais celle-ci est vidée de son contenu résidentiel pour en privilégier son caractère d'unité matrimoniale.

L'*aulo-ménage* a donc pour composition concrète : tout *individu résident marié* avec ou sans enfant, ayant des charges sociales (personnes à charges éventuellement), attributaire principal ou non d'une exploitation agricole (1). Cette définition intègre également les personnes de sexe féminin (veuves) héritières du patrimoine socio-économique de leur conjoint et les célibataires jouissant d'une relative autonomie économique et sociale.

L'interprétation de ce concept reste donc assez limitée, en ce qui concerne les relations sociales qui jouent en son sein. Aussi ne doit-elle être comprise que par rapport à l'objectif de travail pour lequel il a été ainsi choisi et défini, qui est de faciliter le travail d'enquête, de dénombrement de la population et de dépouillement des informations recueillies.

Mais, si tel est l'avantage principal de cette unité, celle-ci présente toutefois quelques difficultés qui sont apparues à l'usage. Ces difficultés n'avaient certes rien à avoir avec le choix de l'unité de collecte ni avec sa définition. Elles tenaient plutôt au comportement des enquêtés qui se laissaient aller, pour quelques-uns d'entre eux à des réponses douteuses, notamment, lorsqu'il s'est agi de l'énumération des personnes à charge : tentatives de surestimation du nombre de personnes à charge ou fausse déclaration consistant à s'attribuer des enfants qu'on n'a pas effectivement. Par exemple, un attributaire principal d'un logement AVB répartit une partie de ses propres enfants à bas âge entre ses autres fils mariés afin de créer ou d'accroître le coefficient de charge sociale de ces derniers. La vigilance, au cours de l'enquête était donc de mise et, à l'occasion, lorsque certains enquêtés se laissaient aller à cette tentation, des vérifications immédiates permettaient de redresser la fausse information, et en ce qui concerne les enquêtés de moins de 20 ans toute tentative de surestimation du nombre d'enfants et de personnes à charge était aisément repérable.

(1) De la même façon que nous parlions d'attributaire principal ou secondaire en ce qui concerne les logements, le même langage peut être de mise en ce qui concerne les exploitations agricoles. Faute de terres, les jeunes agriculteurs mariés ou pas, travaillent sur les parcelles attribuées jadis à leurs parents.

Toutefois, il faut le reconnaître, la déclaration de charges sociales fictives ne prête pas à conséquence, sur le plan simplement arithmétique et du décompte des individus. Car, il a été maintes fois constaté à l'occasion des vérifications, que si les relations sociologiques déclarées par l'enquête étaient fictives, il ne s'agissait pas moins cependant, d'enfants ou d'individus existant effectivement dans la concession ou la maison familiale. Leur affectation à des pères ou à des tuteurs fictifs ne vise qu'à situer ces derniers dans une position plus avantageuse, les villageois étant persuadés qu'au bout du recensement, il y aurait encore une nouvelle attribution de logements.

Malgré cet inconvénient - dont les conséquences sur les résultats de notre enquête seront tout à fait négligeables - le concept d'*aulo-ménage* nous paraît plus pertinent que tout autre, dans la mesure où la situation matrimoniale des individus, ou le mariage d'un jeune, le problème d'accès à une exploitation agricole personnelle, constituent la question névralgique, dans le contexte particulier des villages Tos : chaque cas d'*aulo-ménage* recensé soulève le problème foncier d'extension de plantations existantes, ou pour les nouveaux ménages, d'acquisition désormais aléatoire d'une première parcelle. Le déroulement de l'enquête sur le terrain nous a montré que toute étude de bilan et d'évaluation des programmes de développement dans cette zone ne devait pas négliger cet aspect du problème.

3. Le questionnaire et le déroulement de l'enquête

a) Le questionnaire

L'objectif de l'enquête est de connaître la taille de la population des villages enquêtés, son évolution et sa structuration durant la période allant de 1969-1970 à 1983. Le questionnaire qui a donc été élaboré et appliqué au niveau d'un *aulo* (1) par interview du chef d'*aulo* comprend deux parties : une première partie portant sur l'identité du chef de ménage (nom et prénom, lieu et date de naissance ou âge (2), et une deuxième partie portant sur sa situation matrimoniale et les relations socio-démographiques au sein de sa cellule matrimoniale d'*aulo*. Cette deuxième partie porte sur les épouses (nom et prénom, âge

(1) Dans la suite de notre texte, nous emploierons le terme d'*aulo*, mais dans le sens d'*aulo-ménage*, comme défini antérieurement.

(2) La notion d'âge tout court serait plus appropriée que de date de naissance les villageois ne sachant pas d'ordinaire leur date de naissance, mais disposant d'un chiffre estimatif de leur âge.

et la période respective de leur mariage); la question sur la période de mariage de chaque épouse vise à mesurer la propension à se marier des individus placés dans des contextes socio-économiques différents (ancien-village et village AVB). Cette situation pouvant être rapportée, par hypothèse, aux conditions socio-économiques de production paysanne du moment considéré.

La deuxième partie porte également sur les enfants et sur les autres éléments qui se rattachent généralement à l'*aulo*. En ce qui concerne les enfants propres du chef de l'*aulo*, on distingue d'un côté les enfants vivant en permanence au village et les enfants de sexe masculin vivant à l'extérieur du village tout en distinguant pour ces derniers, en ce qui concerne les raisons d'émigration, les raisons scolaires des autres raisons. Afin d'éviter les doubles décomptes au sein d'une même entité villageoise, les Baoulé pratiquant abondamment l'endogamie de village, les filles mariées dans d'autres quartiers du chef d'*aulo* sont déclarées. Un système de codification permet de les retrouver comme épouses dans l'*aulo* de leur mari.

Enfin, une dernière question porte sur les autres individus résidents des deux sexes, nécessairement célibataires (neveu, cousin, mère, etc...) vivant sous la protection sociale du chef d'*aulo* (1).

b) Le déroulement de l'enquête

Si l'unité de base est l'*aulo*, l'interview a consisté en l'interrogation de celui de ses membres qui en est le chef. Pour chaque village, au moment de l'enquête, nous dressons la liste des *aulobo* et à l'intérieur de ces *aulobo*, la liste des *aulo* par l'enregistrement pur et simple des chefs d'*aulo*. Le choix que nous avons fait de l'unité de collecte, a eu pour conséquence la croissance relativement importante du nombre d'*aulo*, par rapport au nombre d'*aulo* de base enregistrés par l'AVB, au moment des transferts, puisque dans une même concession ou sous un même toit, nous avons recensé au moins 2 à 3 *aulo*, au sens où nous avons défini ce terme.

Le séjour dans un village, a été variable suivant la taille et les conditions particulières du village, entre 1 et 2 semaines. Les difficultés de terrain ont accompagné tout le déroulement de l'enquête. Celles-ci proviennent essentiellement de l'attitude particulièrement réservée des villageois qui n'en

(1) Les enfants de sexe féminin sont soit mariés et partie, soit non mariés. Dans ce dernier cas, ils résident encore chez leurs parents où ils sont recensés parmi les enfants résidants en permanence au village.

sont pas à leur premier dérangement depuis 1969, et manifestent visiblement leur crainte de se voir à nouveau être l'objet d'un nouveau transfert. Evidemment les précautions et les explications d'usage sur les objectifs de l'étude ont été préalablement prises. Celles-ci n'ont pas suffi à empêcher chez certains de vaines conjectures qui les conduisirent alors à des attitudes négatives dont nous parlions plus haut, consistant à accroître artificiellement la population de leur *aulo*. Des déclarations surestimatives qui auraient échappé à notre vigilance ou que nous n'aurions pas eu de moyens de contester, constitueraient ici le principal facteur de biaisage de nos résultats, par l'apparition d'écarts qui pourraient paraître trop grands par rapport aux résultats des recensements antérieurs. Mais nous pensons que ces cas sont assez rares, et toute croissance importante pourrait ne pas être exagérée et irréaliste, s'inscrivant dans le cadre de cet inévitable rapport contradictoire enquêteur-enquêté en milieu rural. Ici, ce rapport prend une dimension particulière en raison de tous les problèmes socio-économiques et des traumatismes psychologiques encore non oubliés, consécutifs à un mouvement de déracinement et d'enracinement dont le succès et le bien fondé ne les ont pas encore tout à fait convaincus.

Deuxième partie :

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POPULATION

L'évolution de la population dans les villages AVB de la forêt des Tos a été très nette dans le sens d'une forte croissance.

L'analyse repose ici essentiellement sur trois références : les données recueillies aux sources des documents de travail de l'AVB, le recensement national de 1975 et le recensement que nous-même avons réalisé. Les deux premiers recensements cités n'indiquent que des chiffres globaux, ils ne nous permettront pas de faire une analyse comparative de l'évolution structurelle de cette population, tout au long des trois périodes que nous avons indiquées. L'analyse de la structure ne pourra être faite qu'en référence à nos propres données.

A. L'évolution de la population

1. Les données de 1970 et 1975

Au moment de leur transfert, les villages AVB de l'Ayaou-Sud comptaient une population globale de 10 911 habitants. La densité moyenne correspondante était de 52 habitants au km² puisque l'ensemble des terroirs représentait une superficie de 19.975 hectares. Dans les seuls villages que nous avons enquêtés et qui sont au nombre de cinq, cette population était de 5.782 habitants qui se répartit comme suit :

Tableau n° 2 : Population initiale référence 1970

Caractéristique population Village	Population	Superficie terroir	Densité
Nangrékro	1.200	2.125	57
N'dénoukro	1.500	2.700	55
Atossé	1.478	2.875	51
Bénou	500	1.225	41
Akoviébo	1.105	1.875	57
TOTAL	5.883		

Source : "AVB" : Opérations de modernisation agricole et rurale dans le centre Bandama

La population est comprise entre 100 et 1 500 habitants pour les villages qui ont été constitués par le regroupement soit de deux villages (cas d'Atossé et de N'dénoukro), soit de trois villages (cas de Nangrékro et d'Akoviébo) tous d'origines différentes, sauf en ce qui concerne Bénou (1) qui n'a été associé à aucun autre village et qui totalise une population de 500 habitants. Pour chacun des villages concernés cette population se présente comme suit, dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 3 : Population 1975 (2)

Village	Nangrékro	N'dénoukro	Atossé	Bénou	Akoviébo
POPULATION	1.383	1.754	1.567	471	928

Source : Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et Population 1975.
Tome provisoire. Abidjan, août 1978; p. 74

(1) Bénou est le seul village Yaouré transféré dans cette zone essentiellement Ayaou.

(2) Ministère de l'Economie et des Finances. Direction de la Statistique.

La remarque principale qui s'impose à la lecture de ce tableau concerne la situation de Bénou et d'Akoviébo dont la population est passée respectivement de 500 à 471 et de 1 105 à 928 habitants (1), alors que la tendance devrait être à la croissance et que pour les trois autres villages, celle-ci est bien effective et se situe dans une proportion de 15 à 16 % (voir tableau ci-après) pour la même période.

Tableau n° 4 : Pourcentage d'augmentation de la population de 1970-1975

	Nangrékro	N'dénoukro	Atossé	Bénou	Akoviébo
%	16,25	16,93	6,02	-5,8	-16,01

2. La population en 1983

Le recensement que nous avons effectué en 1983, donne pour les cinq villages une population globale de 8 527 habitants répartie comme suit :

Tableau n° 5 : Population en 1983

	Nangrékro	N'dénoukro	Atossé	Bénou	Akoviébo	Ensemble
POPULATION	1.911	2.362	2.312	574	1.188	8.527

On observe que par rapport aux données précédentes et contrairement à certains cas (Bénou, Akoviébo) d'évolution qui s'étaient manifestés en baisse entre 1970 et 1975, l'ensemble des villages a connu une croissance générale de la population dans une proportion relativement forte (46,36 %) entre 1970 et

(1) N'ayant pas disposé des données de base des deux recensements effectués par des institutions différentes auxquelles nous nous référons ici, il nous est difficile d'affirmer avec certitude si la baisse de la population de Bénou et d'Akoviébo obéit à un même phénomène. Une hypothèse peut cependant être émise à ce sujet, qui demandera à être étayée par nos analyses ultérieures qu'il n'est pas nécessaire de développer à présent : le phénomène d'exode pourrait avoir joué. Mais, de l'un à l'autre des deux cas, ce phénomène d'exode ne semblait pas déterminé par les mêmes facteurs, comme nous l'indiquent certaines de nos enquêtes non démographiques conduites par ailleurs : d'origine pédologique et climatique à Akoviébo, il obéit aux contradictions foncières (enclavement, conflits, appropriation foncière clandestine et exigüité de la réserve forestière villageoise) à Bénou.

1983. Si on considère cette évolution au niveau de chaque village et tout le long des trois périodes (1970-1975, 1975-1983, 1970-1983), on conclut qu'elle s'est avérée spectaculaire dans la plupart des cas. Pour les deux premiers villages de Nangrékro et de N'dénoukro, le pourcentage d'apport d'hommes nouveaux d'une période à l'autre (1970-1975 et à 1975-1983) double pratiquement (voir tableau ci-dessous). Il passe de 16,25 % à 37,88 % pour Nangrékro et 16,93 % à 34,43 % pour N'dénoukro. Pour la même période, c'est Atossé (47,54 %) et surtout Bénou 60,08 % qui avaient connu une baisse précédemment, qui ont enregistré une plus grande proportion d'hommes nouveaux dans cette période. Ce qui n'est pas le cas d'Akoviébo qui, quoique ayant suivi la tendance générale, n'enregistre que 29,09 % d'augmentation par rapport à sa population initiale.

Tableau n° 6 : Pourcentage d'augmentation par période

Périodes Villages			
	1970-1975	1975-1983	1970-1983
Nangrékro	16,25	37,88	58,91
N'dénoukro	16,93	39,43	57,4
Atossé	6,2	47,54	56,42
Bénou	-5,8	60,08	50,80
Akoviébo	-16,01	29,09	7,51

Enfin, lorsque on observe le phénomène sur une période de plus d'une décennie, c'est-à-dire de 1970 à 1983, on constate que les villages ont vu leur population augmenter de plus de sa moitié (pourcentage compris entre 50,20 et 58,91). Sauf Akoviébo (7,51 %), étant donné l'importance de son déficit en 1970-1975, conjugué aux autres facteurs de déperdition d'effectifs auxquels nous ne nous étendons pas à présent.

Par ailleurs on peut relever déjà que cette croissance spectaculaire de la population s'est accompagnée d'une évolution conséquente de la densité, dans les cinq villages.

Cette densité (1) au moment des transferts et de la réinstallation des populations variait entre 40 et 60 habitants au km². Elle était en effet la suivante pour chaque village; Nangrékro et Akoviébo : 57 hab./km²; Atossé 51 hab./km²; Bénou 41 hab./km²; N'dénoukro 55 hab./km².

(1) Voir AVB "Opération de modernisation agricole et rurale dans le Centre Bandama.

Aujourd'hui, elle se présente comme suit dans le tableau ci-dessous qui figure (pour rappel) la population correspondante et la taille estimée du terroir.

Tableau n° 7 : Densité en 1983

	Nangrékro	N'dénoukro	Atossé	Bénou	Akoviébo
Population	1.911	2.362	2.312	574	1.188
Terroir (1)	2.125 ha	2.700 ha	3.100 ha	1.600 ha	3.400 ha
Densité	89	87	74	47	34

Avant de commenter ce tableau, il nous faut faire observer que nous n'avons pas procédé nous même, au mesurage des terroirs actuels des villages enquêtés. Les chiffres auxquels nous nous référons ici dans le tableau ont pour source un document de travail de l'AVB (secteur de Bouaflé) qui date vraisemblablement de 1976 ou 1977. Mais, sur ce document une certaine imprécision entoure la définition du terroir pris en compte : s'agit-il du "terroir d'accueil" (défini comme "partie du périmètre d'accueil, mise en valeur par les accueillis" ou du terroir tout court, compris comme "l'ensemble des terres sur lesquelles le village possède des droits éminents (2). Par rapport à ces deux conceptions, le document de référence est à peine claire dans la mesure où il s'agit tantôt de "superficie de terroir" pour ce qui concerne Akoviébo, N'dénoukro, Nangrékro et Bénou et "superficie du terroir d'accueil", cas d'Atossé. Cette imprécision interdit toute comparaison. Mais, tout porte à croire qu'il s'agit ici de situations évolutives, c'est-à-dire de la partie du périmètre d'accueil mise en valeur, puisque d'une période à l'autre, pour un village donné, la taille du terroir indiquée n'est pas la même, sauf vraisemblablement pour le cas Nangrékro et N'dénoukro par lesquels, l'auteur n'a fait que reporter les superficies de terroirs initiaux sans prendre en compte les attributions successives de terres aux planteurs dont l'apport devrait nécessairement faire augmenter la superficie actuelle de terres mises en valeur. D'où la très forte densité concernant les deux villages, qui apparaît sur le tableau, la population des deux villages ayant une croissance très importante. Mais cette forte densité se situe bien dans la tendance générale.

(1) La taille des terroirs correspond aux estimations de l'AVB datant de 1977.

(2) Voir pour ces deux définitions empruntées à l'AVB : "Etude d'aménagement de périmètres d'accueil de populations déplacées par le lac de Kossou". SEDES (Paris), BNETD (Abidjan). Décembre 1971 (dossier d'aménagement n° 4, site de Tos 4.

En effet, les données indiquées dans le tableau ci-dessus montre à l'évidence que la densité dans les villages AVB de l'Ayaou-Sud, est particulièrement forte et constitue à ce titre un des indicateurs privilégiés de la pression qui s'exerce sur les terres agricoles.

La densité de la population de Bénou, quoique moins forte par rapport à celle de Nangrékro (89), N'dénoukro (87) et Atossé (74) est en nette augmentation puisqu'elle passe d'un chiffre initial de 41 hab./km² à 47 hab./km² en 1983. L'écart est relativement faible. Cela signifie simplement que si la population de cette localité a augmenté comme partout ailleurs, elle l'a été d'autant plus faiblement qu'elle n'a guère donné lieu à un accroissement spectaculaire de la densité. Le village en raison des multiples problèmes fonciers, n'a pas connu de nouvelles attributions ou de nouvelles extensions de superficies agricoles, sur le périmètre d'accueil qui lui a été consenti.

Akoviébo a enregistré la plus faible densité. La superficie de son terroir est devenue plus importante alors que, comme on l'a vu plus haut, sa population avait baissé un moment (-16,01 % d'augmentation entre 1970 et 1975) et avait tendance à stagner en 1983, par comparaison aux autres populations voisines, puisqu'elle n'a eu que 7,78 % d'augmentation depuis son installation. La baisse de sa densité (de 57 hab./km² à 35 hab./km² n'est pas faite d'apports d'hommes nouveaux qui grossiraient la population. Il y a eu diminution d'effectifs alors que des attributions successives de terres faisaient passer la superficie du terroir de 1 875 hectares à 3 400 hectares. De ce point de vue, pour conclure, Akoviébo rentre en contradiction avec l'ensemble des populations des cinq villages enquêtés dont il convient à présent d'aborder les aspects structurels.

B. La structure de la population

1. L'organisation socio-spatiale du village

Chaque village AVB a été conçu dans l'organisation de l'espace et des unités sociales, en respectant les entités sociales d'origine qui sont notamment : les villages, les aulobo et les aulo.

Un village d'origine devient un quartier dans un village AVB. Suivant le principe de regroupement voulu par les paysans ou suggéré par l'AVB, le nombre de quartiers variait de deux à cinq, sauf à Bénou qui est le résultat d'une entité unique d'origine. Ceux-ci sont séparés nettement par de larges voies d'accès, structurant l'ensemble en damier et permettant de distinguer les trois entités sociales ci-dessus nommées, les unes des autres.

Les cinq villages ont respectivement le nombre suivant de quartiers : Nangrékro (3 quartiers : Nangrékro Saguioouassou et Kékrénou); N'dénoukro (2 quartiers : N'dénoukro et Diamambo); Atossé (2 quartiers : Atossé et Kroukouamesou); Bénou (1 seul quartier : Bénou); Akoviébo (3 quartiers : Akoviébo, Djéhou et Tiébissou-Ayaou).

Dans chaque village, on compte suivant les quartiers, un nombre variable d'aulobo, à l'intérieur desquels s'est effectué le décompte des différents aulo.

Le tableau ci-dessous indique le nombre et la répartition de telles entités : villages d'origine ou quartier, aulobo et aulo.

Tableau n° 8 : Nombre de quartiers, aulobo et aulo recensés

Villages Groupes	Nangrékro	N'dénoukro	Atossé	Bénou	Akoviébo
Nombre quartiers villages d'origine	3	2	2	1	3
Nombre d'aulobo	16	13	-	-	
Nombre d'aulo	248	258	266	84	135

Le nombre de quartiers et d'aulobo qui les composent ont pour l'instant peu d'intérêt pour l'analyse. C'est sur le nombre d'aulo recensés qu'il faut s'attarder pour une analyse plus profonde de la structure de la population et les facteurs internes de son évolution.

2. Les aulo recensés

a) Taille moyenne et évolution

Ce sont les chefs d'aulo qui ont été recensés et ont été amenés à faire des déclarations sur la taille et la composition démographique de leur aulo. Et, selon la définition que nous avons donnée de cette dernière notion dans les premières pages, il apparaît dans le tableau ci-après que nous avons enregistré un nombre très important d'aulo, nombre largement plus important que celui des

aulo initialement installés par l'AVB. Pour l'ensemble des cinq villages, nous avons enregistré 1 991 aulo, alors qu'initialement au moment de l'installation des populations ce nombre était de 866 aulo. De ce fait, à l'évolution en hausse du nombre d'aulo, correspond une évolution en hausse de nombre d'habitants par aulo.

Alors qu'elle était de sept personnes environ, la taille moyenne d'un aulo est aujourd'hui de 8,59 personnes et pour l'ensemble des villages, elle varie de 7,68 à 9,13 :

Nangrékro	:	7,68
N'dénoukro	:	9,13
Atossé	:	8,82
Bénou	:	8,97
Akoviébo	:	8,92

La croissance de la population repérable au niveau de l'aulo contribue fortement à expliquer la poussée démographique constatée dans les pages précédentes dans les villages AVB de l'Ayaou-Sud.

Nous rassemblons dans le tableau ci-dessous toutes les données relatives à ces aulo et à leur évolution (1).

Tableau n° 9 : Population par aulo

Village Pop.	Nangrékro		N'dénoukro		Atossé		Bénou		Akoviébo	
Population	1907	<i>(1200)</i>	2362	<i>(1500)</i>	2312	<i>(1478)</i>	754	<i>(500)</i>	1188	<i>(1105)</i>
Nbre aulo	248	197	258	204	266	113	84	75	135	165
Population moy./aulo	7,68	<i>6,09</i>	9,13	<i>7,31</i>	8,82	<i>13,19</i>	8,97	<i>6,66</i>	8,87	<i>5,69</i>

(1) Les chiffres en italique rappellent ceux de la période initiale de référence pour chaque village.

b) Structure d'âge des chefs d'aulo

L'âge des chefs d'aulo varie entre 15 ans et 70 ans et plus. Dans l'ensemble on ne note pas d'éléments de différenciation significatifs entre les villages. On observe pour tous les villages une structuration obéissant à une même tendance générale.

Mais les groupes d'âge les plus significatifs, dans chaque village se situent entre 15 ans et 30 ans (tranche d'âge 15-20 à 25-30 ans) et cela en terme quantitatif comme cela apparaît dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 10 : Chefs d'aulo : classes d'âge

Villages Classe d'âge	Nangrékro		N'dénoukro		Atossé		Bénou		Akoviébo	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
15 - 20	5	2,01	5	1,93	-	-	2	2,38	1	0,74
20 - 25	24	9,67	19	7,36	17	6,39	10	11,9	15	11,11
25 - 30	34	13,70	24	9,30	30	11,27	10	11,9	8	5,92
30 - 35	21	8,41	18	6,97	35	13,15	5	5,95	11	8,14
35 - 40	20	8,06	23	8,91	19	7,14	6	7,14	18	13,33
40 - 45	10	4,63	20	7,75	24	9,39	13	15,47	15	11,11
45 - 50	35	14,11	26	10,07	25	9,39	13	15,47	13	9,62
50 - 55	30	12,09	22	8,52	26	10,52	6	7,14	8	5,92
55 - 60	12	4,83	20	7,75	22	8,27	7	8,33	12	8,88
60 - 65	29	11,09	32	12,48	27	10,15	8	9,52	14	10,37
65 - 70	10	4,03	14	5,42	16	6,01	6	7,14	11	8,14
70 et plus	18	7,25	35	13,54	25	9,39	5	5,95	9	6,66
TOTAL	248	100%	258	100%	266	100%	84	100%	135	100%

Ce groupe d'âge présente un double intérêt. Il est constitué d'une part d'individus qui étaient les plus jeunes ou qui traversaient leur adolescence au moment où se sont effectués les transferts des populations. D'autre part, c'est précisément dans cette frange de la population ou plus exactement, c'est cette frange spécifique elle-même dans son ensemble, qui constitue le lieu

d'expression d'une demande au moins potentielle sinon réelle de terres agricoles, au moment où le problème du blocage foncier se pose d'une manière ou d'une autre, à chaque village. Et lorsqu'on prend pour point de référence, au niveau de chaque village, l'année de transfert, on remarque que les éléments de ce groupe avaient pour les plus âgés actuellement d'entre eux, au plus 18 ans pour Nangrékro, N'dénoukro, Atossé et Bénou et moins de 21 ans pour Akoviébo.

Ces individus représentent dans chaque village une proportion relativement importante exprimée au pourcentage de l'ensemble de la population totale des aulo recensés. Nous avons ainsi : Nangrékro : 25,38 %; N'dénoukro : 32,54 %; Atossé : 16,9 %; Bénou : 26,18 %; Akoviébo : 19,85 %. On remarque toutefois que le pourcentage des chefs d'aulo (voir tableau n° 10) dont l'âge est compris entre 25 et 49 ans reste assez élevé, représentant ainsi avec les premiers une part non négligeable du potentiel actif dans l'ensemble des villages dont l'analyse sera faite dans les pages suivantes consacrées à l'étude de la structure de la population.

3. La structure de la population

La structure de la population a été analysée suivant trois critères : l'âge, le sexe et l'activité (nombre d'actifs qui composent la population).

a) Le sexe

Pour chaque village nous avons construit une pyramide des âges tant pour la population d'ensemble que pour chacune de ses composantes qui constituent le quartier (défini comme entité particulière d'origine dans un village). Les différentes pyramides des âges ont été construites à partir des chiffres absolus des populations recensées. La lecture des histogrammes obtenus ne permet cependant qu'une analyse interne de la population de chaque village, sans permettre de comparaisons fiables entre les différents villages. Celles-ci seront faites sur la base des pourcentages des différentes classes d'âge qui ont été calculées.

Lorsqu'on retient le critère sexuel, on relève pour l'ensemble des villages, une proportion plus importante des femmes que celle des hommes. Elle est de 53,13 % pour les premières et de 46,87 % pour les seconds. Cette caractéristique se retrouve au niveau de chaque village, comme dans le tableau ci-après.

Tableau n° 11 : Proportion en pourcentage de la population dans chaque village selon le sexe

Village Sexe	Nangrékro	N'dénoukro	Atossé	Bénou	Akoviébo
Femmes	54,89%	53,81%	50,12%	52,65%	55,13%
Hommes	45,11%	46,19%	49,88%	47,45%	44,87%
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

b) L'âge

Lorsqu'on considère l'âge, on constate que dans l'ensemble des villages AVB, la population est très jeune puisque 61,11 % de cette population sont constitués par des individus de moins de 20 ans, au moment des recensements.

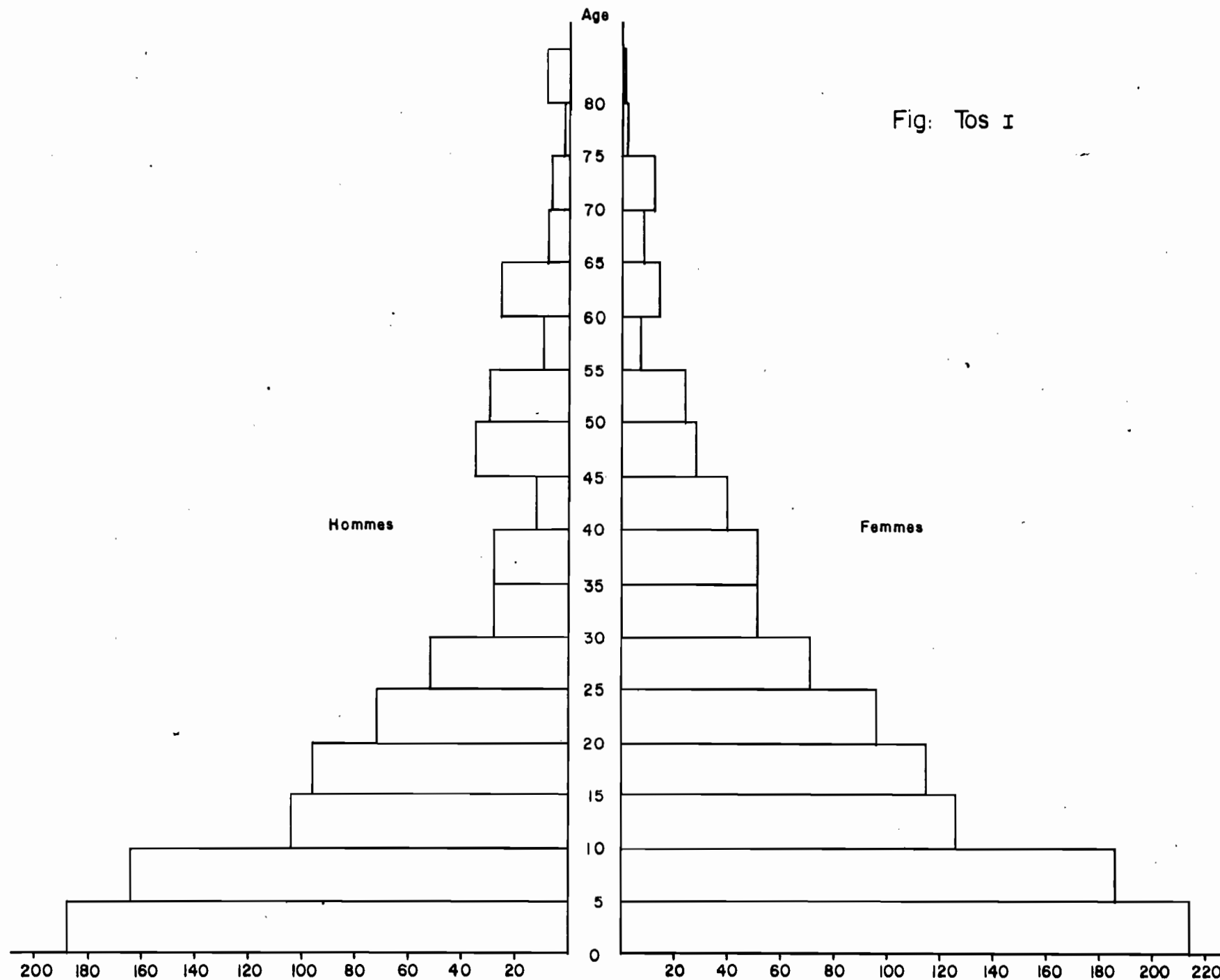
Dans chaque village, elle varie entre 57,55 % (Bénou) et 63,13 % (Akoviébo), comme cela apparaît dans le tableau suivant :

Tableau n° 12 : Taille et pourcentage de la population :
âgés de moins de 20 ans

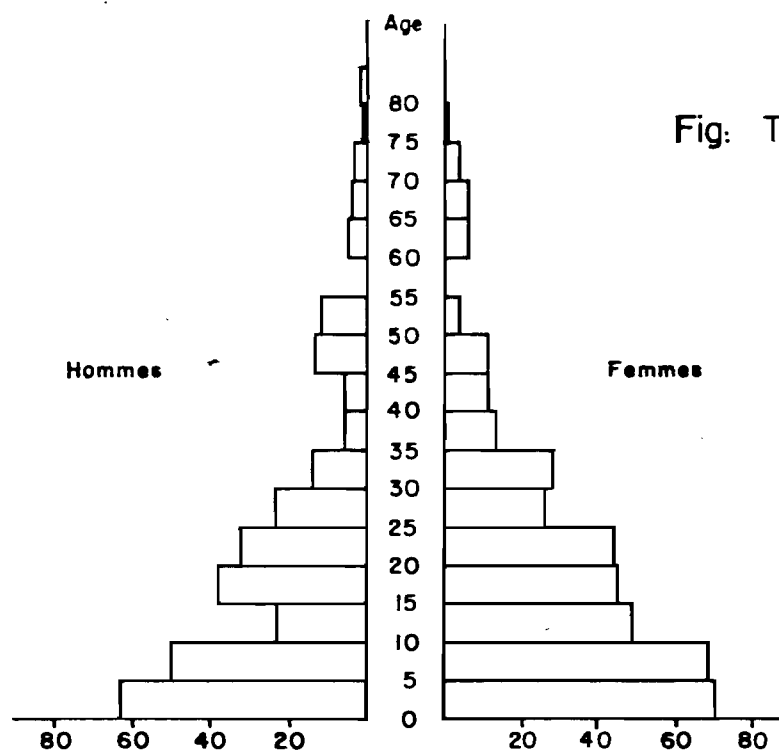
Population Village	Taille population totale	Population - 20 ans	Pourcentage population - 20 ans
Nangrékro	1.911	1.190	62,27 %
N'dénoukro	2.362	1.445	61,17 %
Atossé	2.312	1.312	60,20 %
Bénou	754	434	57,55 %
Akoviébo	1.188	750	63,13 %
Ensemble	8.527	5.211	61,11 %

PYRAMIDE DES AGES NANGREKRO (Village Tos I)

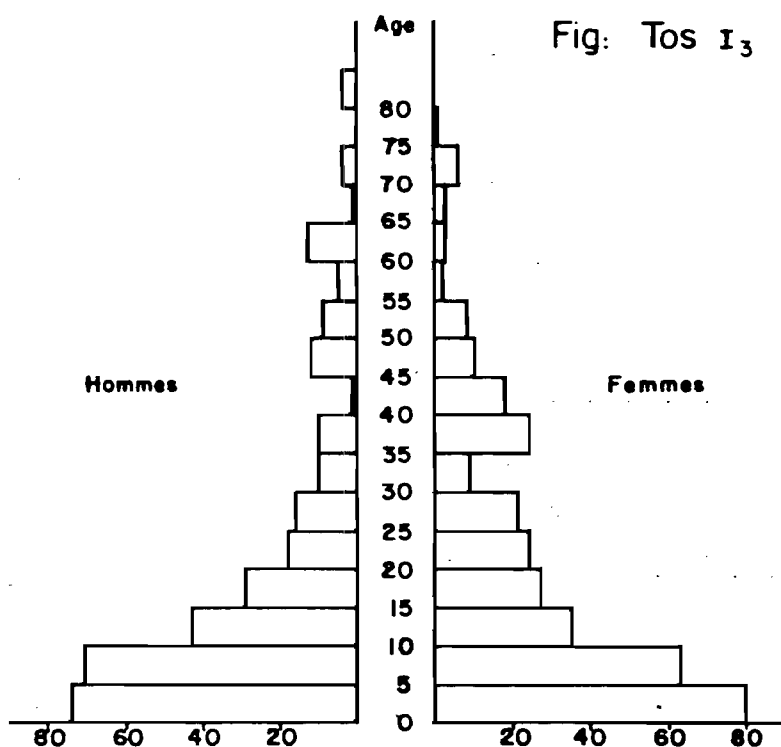
Fig: Tos I



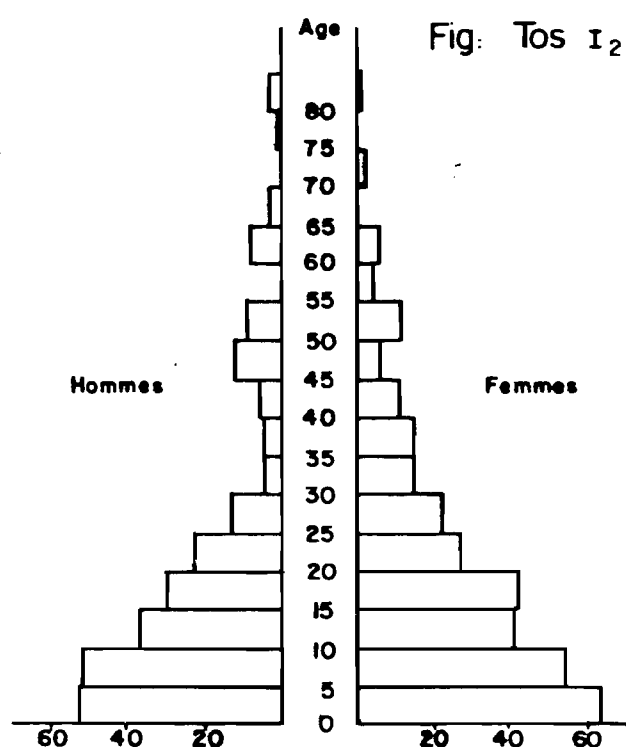
PYRAMIDE DES AGES: NANGREKRO (Quartiers)

Fig: Tos I₁

SAGUI-OUASSOU

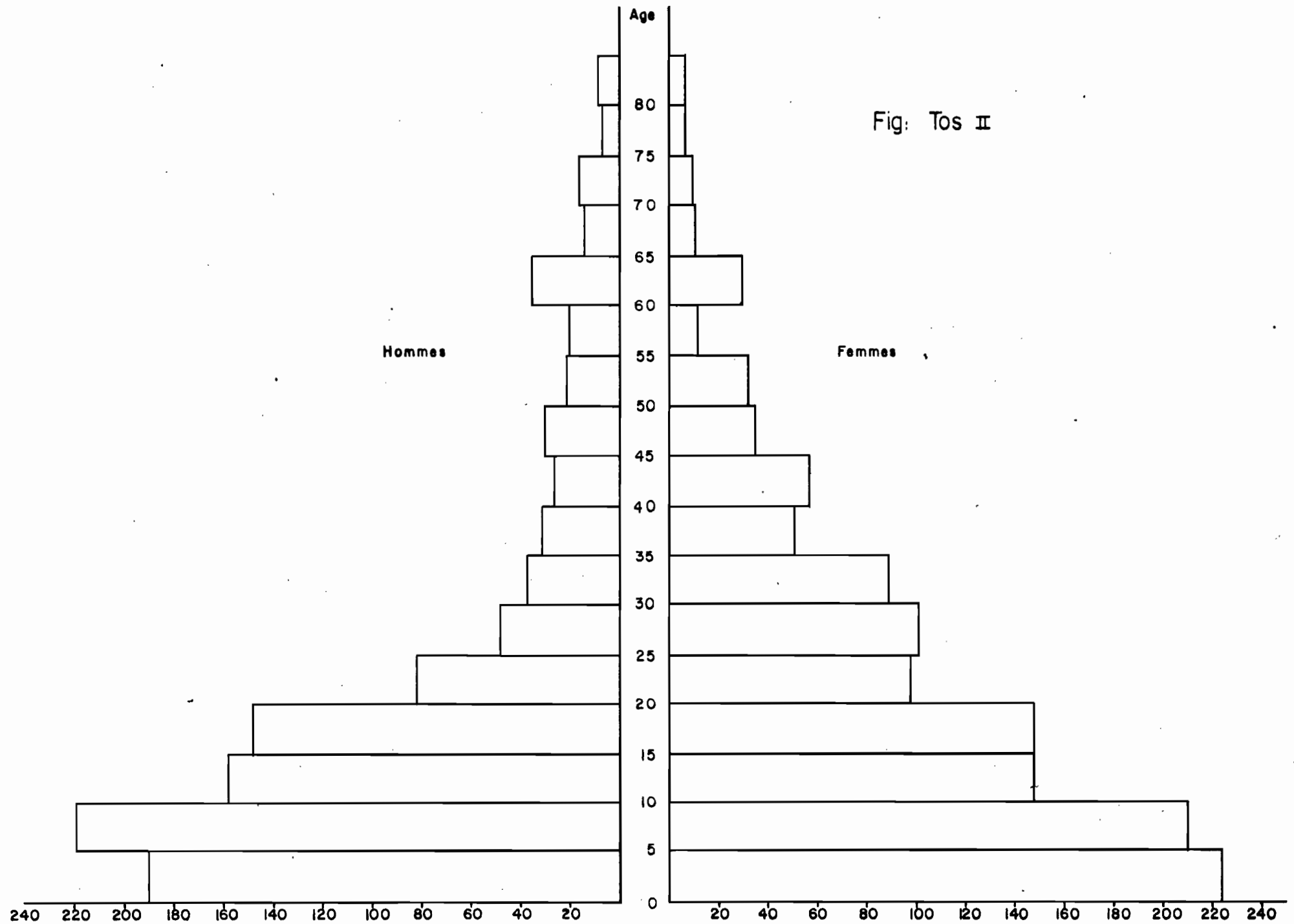
Fig: Tos I₃

NANGREKRO

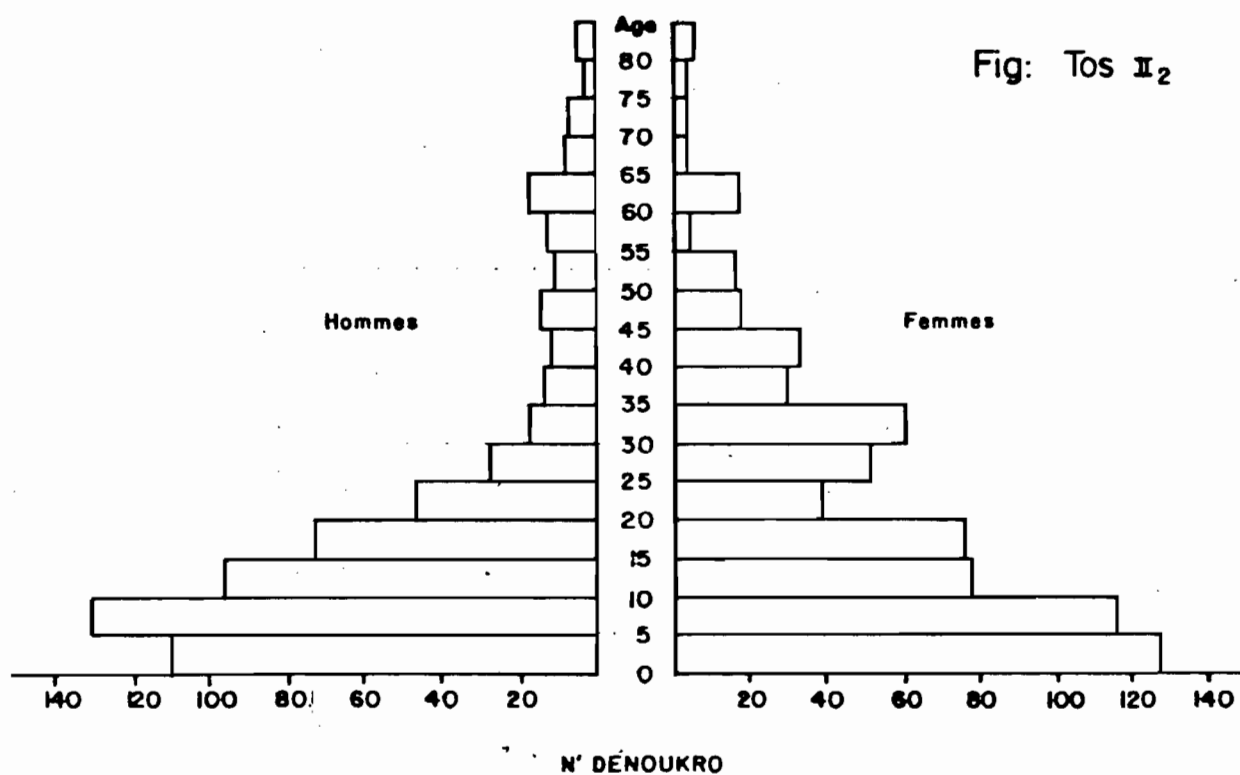
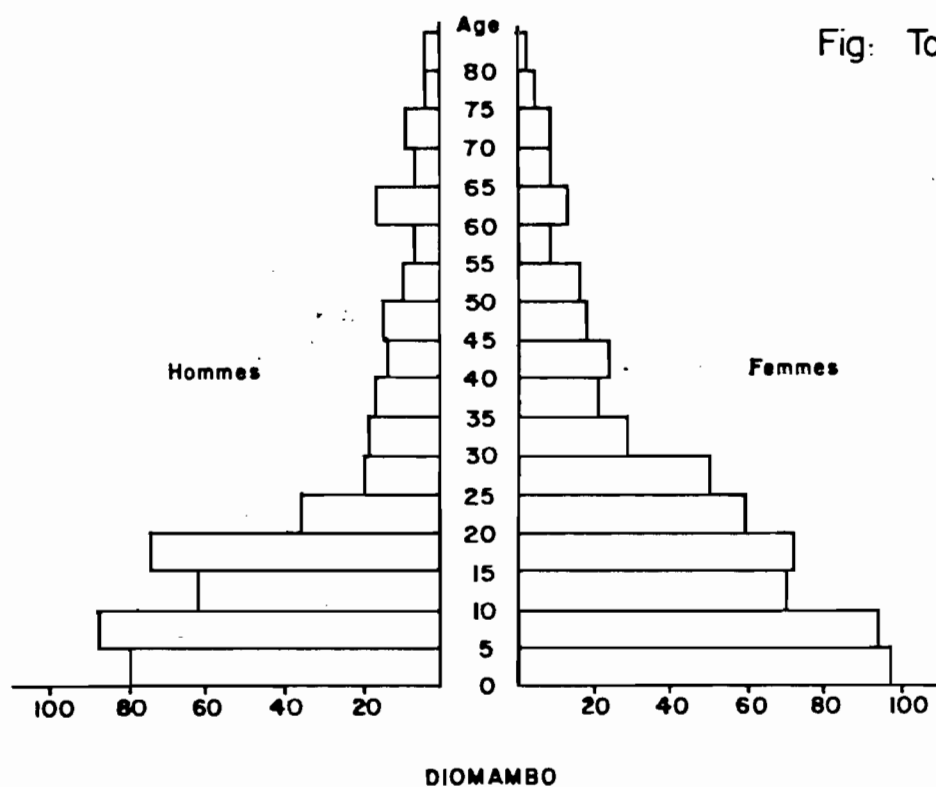
Fig: Tos I₂

KEKRENOU

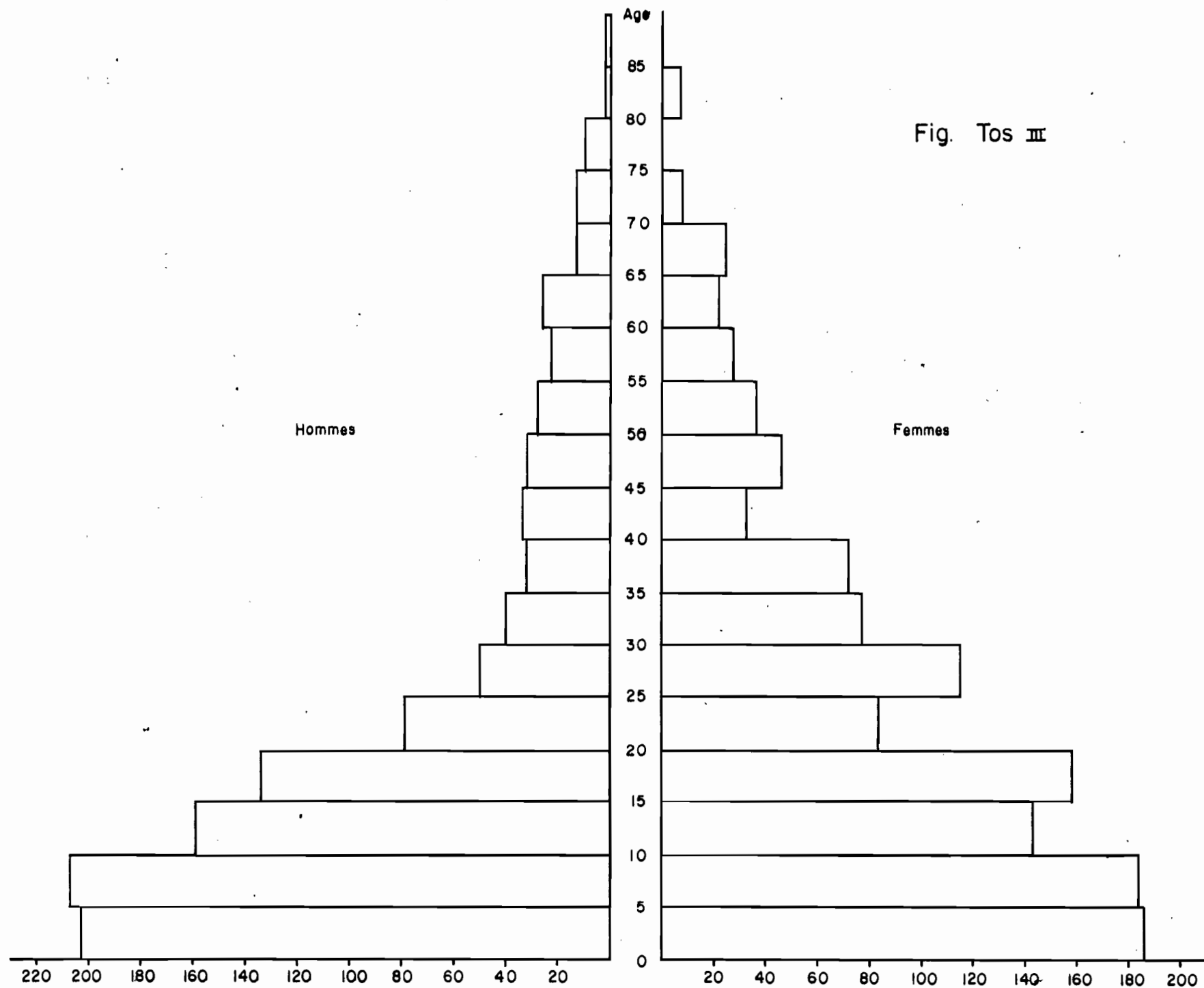
PYRAMIDE DES AGES: N'DENOUKRO (Village Tos II)



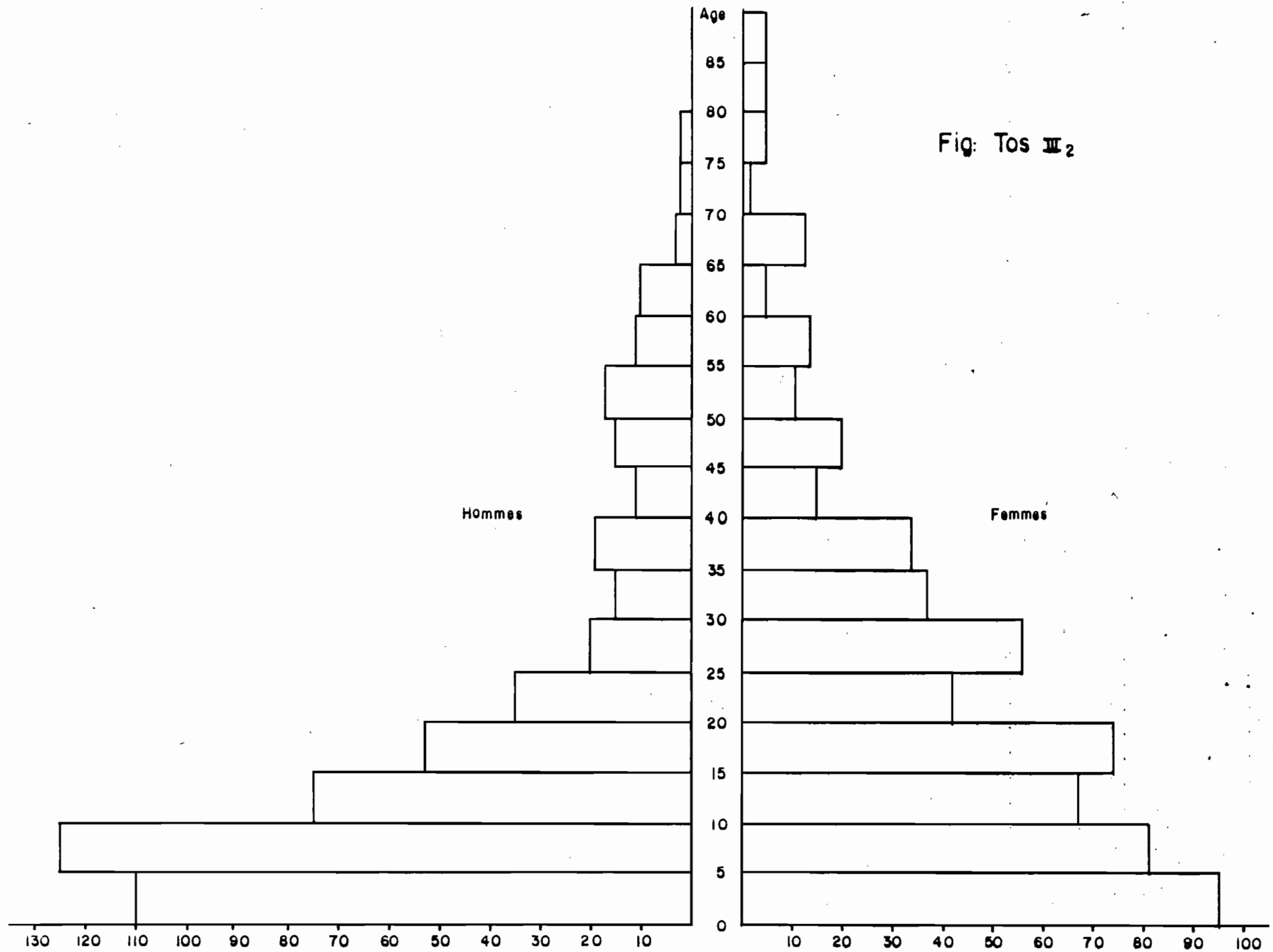
PYRAMIDE DES AGES: N'DENOUKRO (Quartiers)



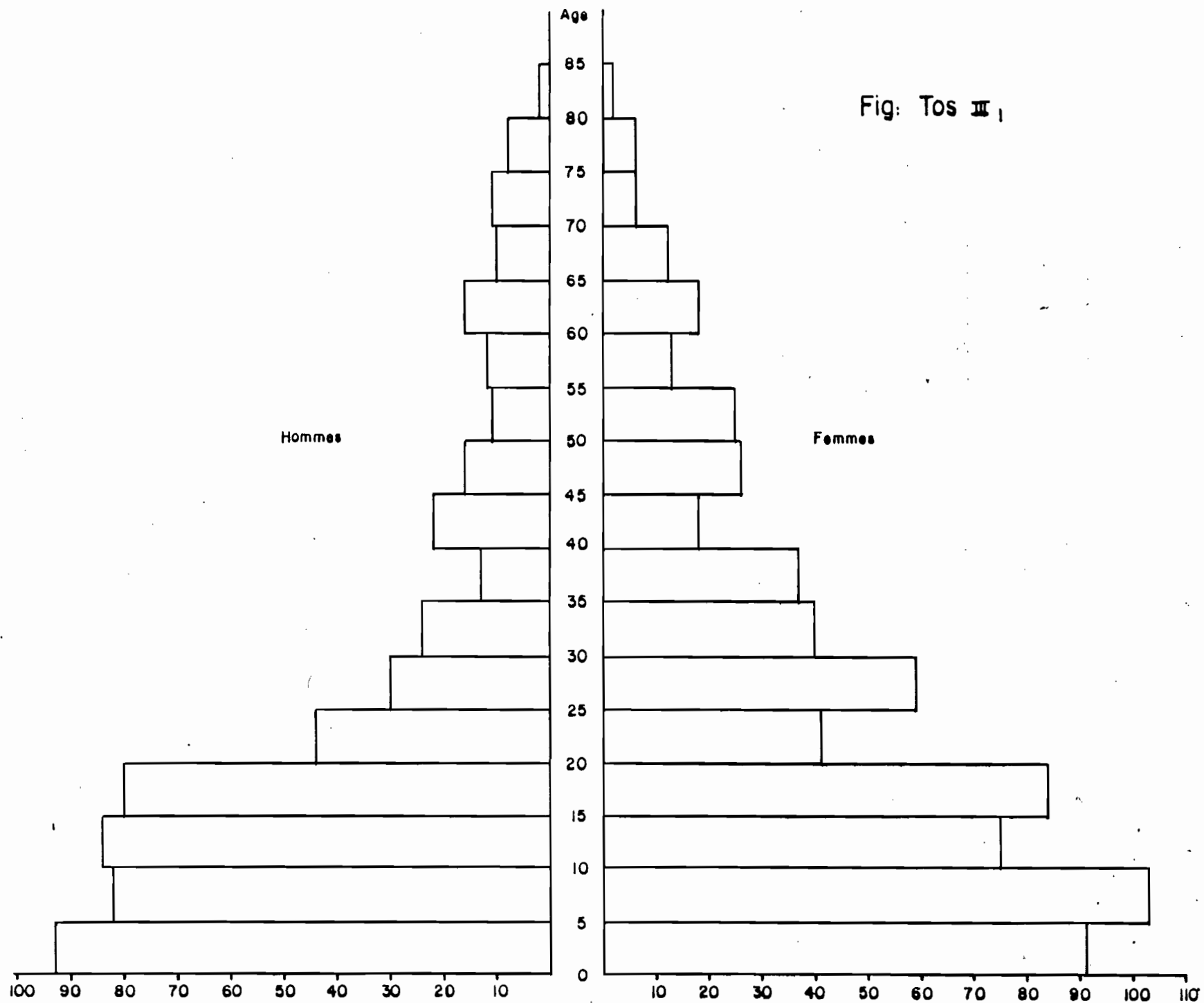
PYRAMIDE DES AGES: ATOSSE (Regroupement Tos III)



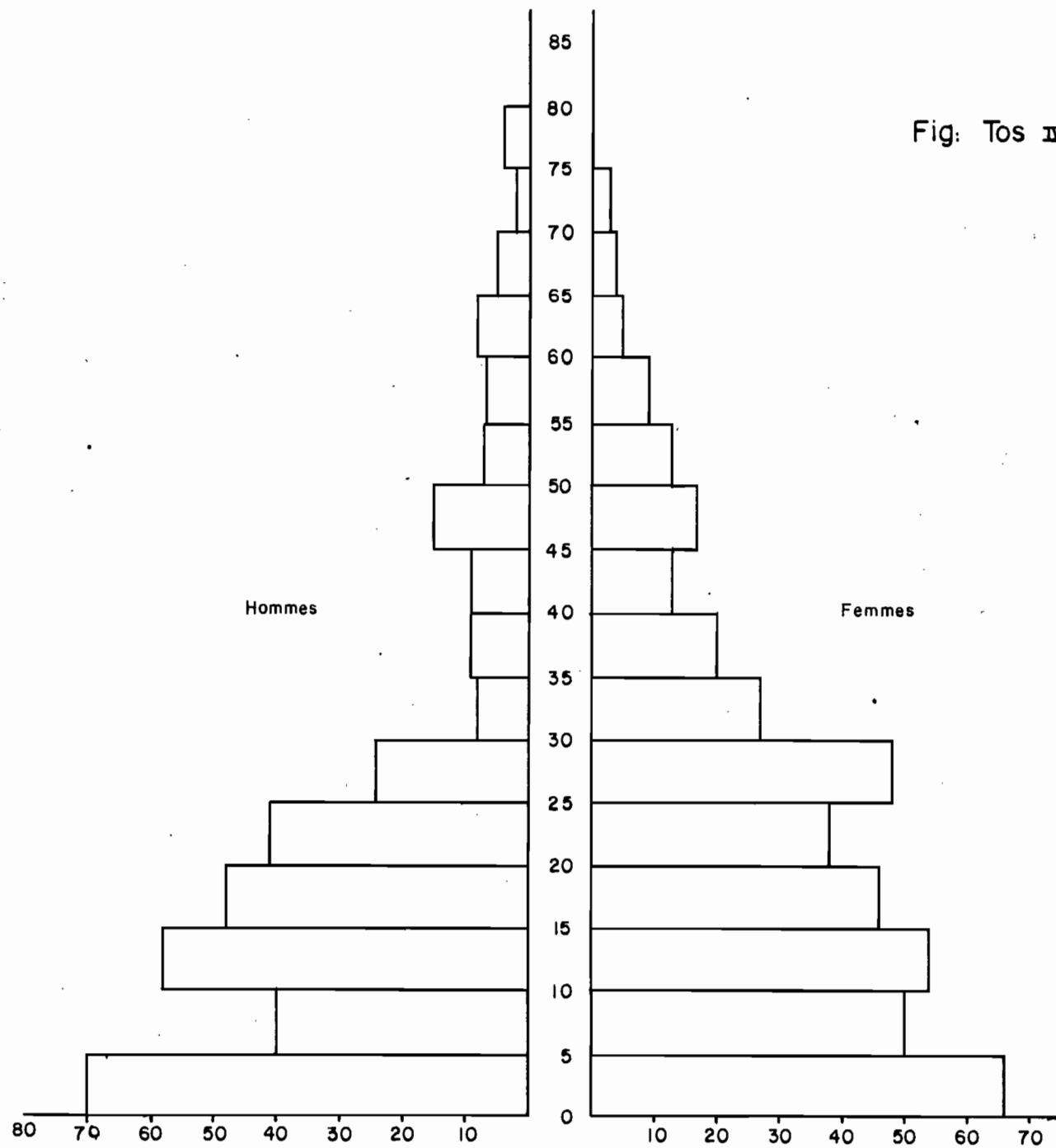
PYRAMIDE DES AGES: ATOSSE (Kroukouamessou)



PYRAMIDE DES AGES: ATOSSE (Atosse quartier)



PYRAMIDE DES AGES: BENOU (Village Tos IV)



PYRAMIDE DES AGES: AKOVIEBO (Village Tos VII)

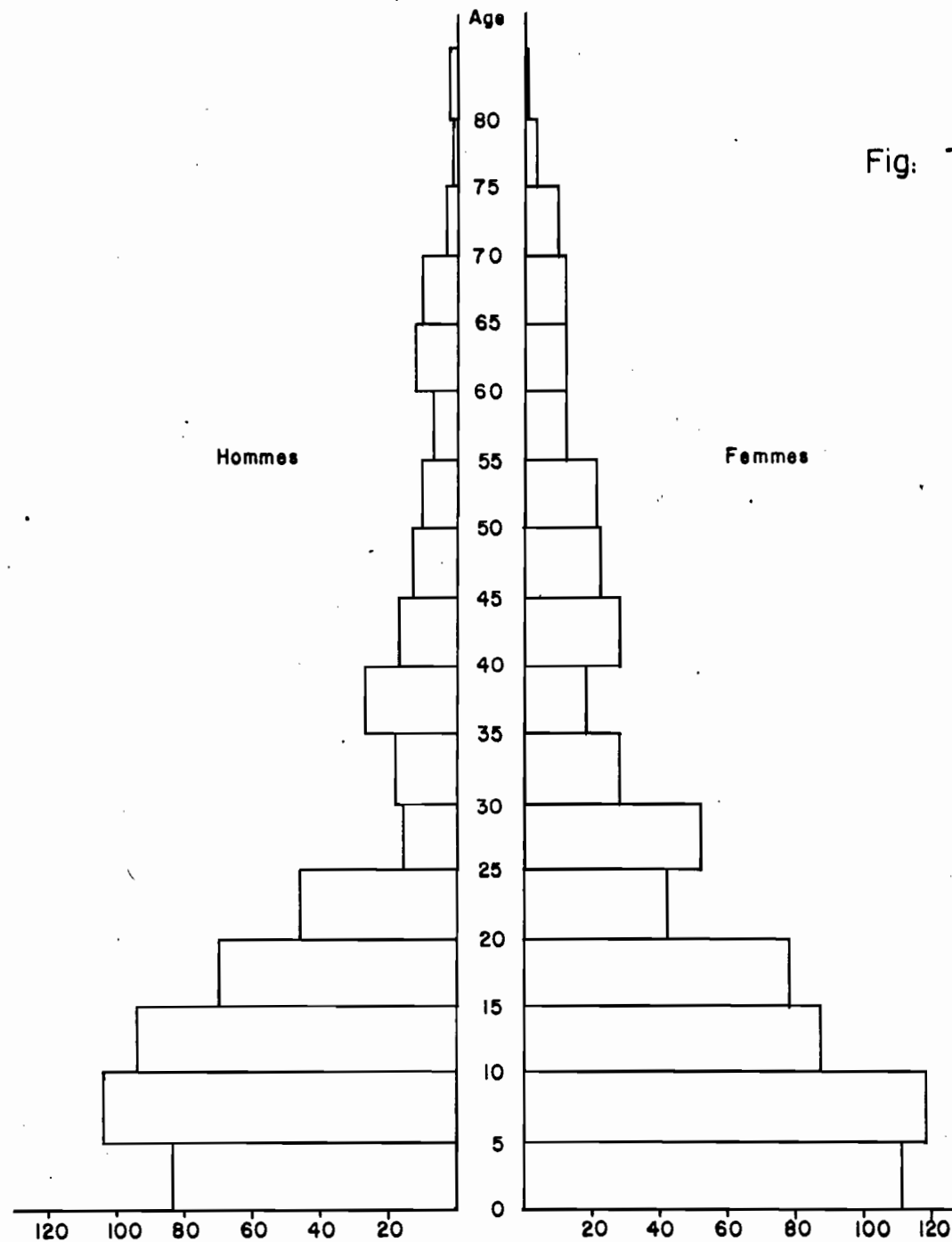
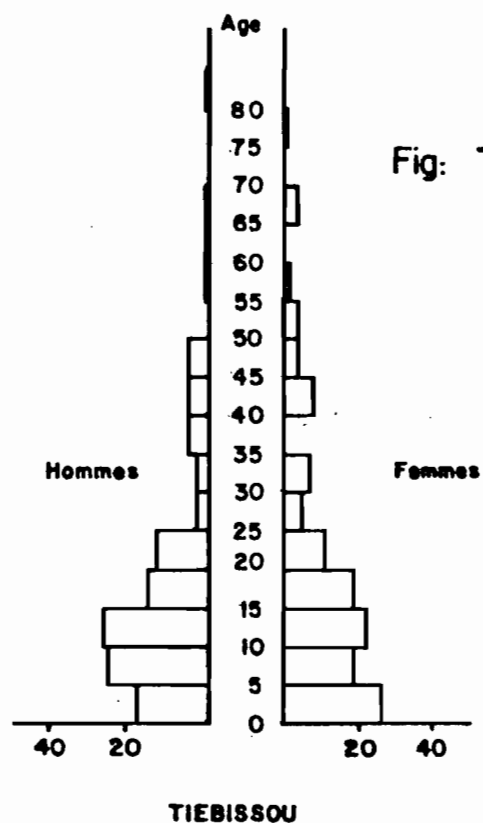
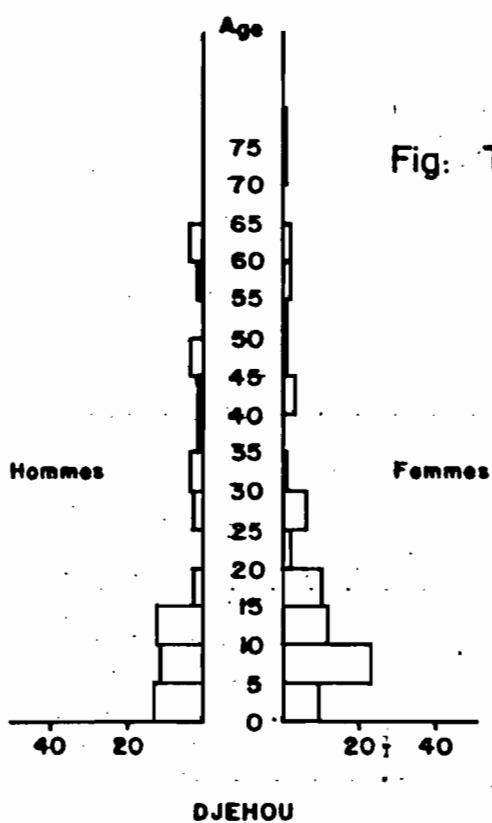
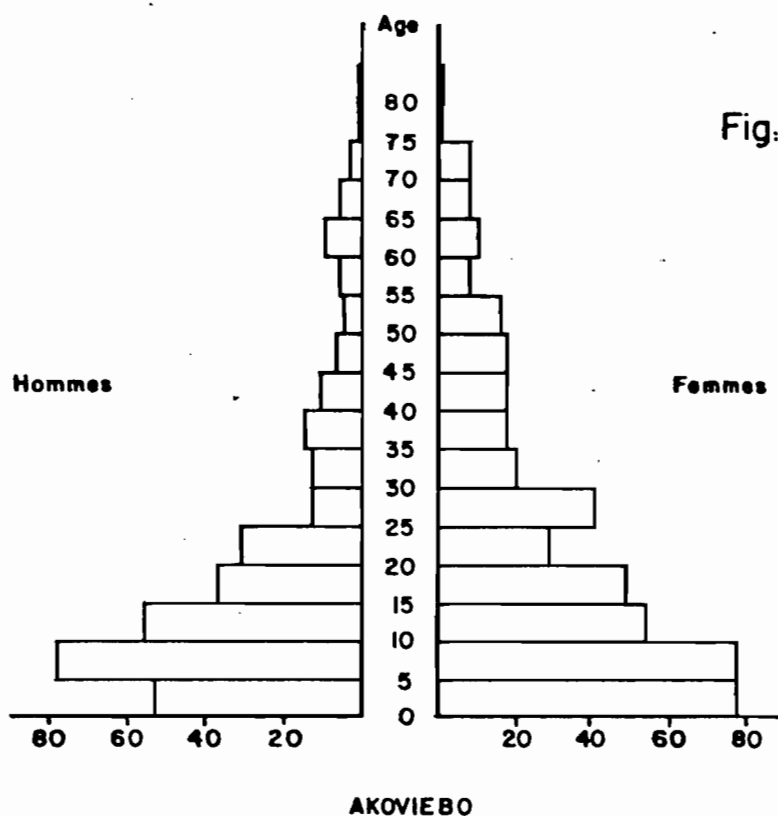


Fig: Tos VII

PYRAMIDE DES AGES AKOVIEBO (Quartiers)



Les pyramides étant très pointues à leur sommet, la proportion des plus de 20 ans se situe dans un intervalle compris entre 30 à 40 % suivant le cas, et est occupée essentiellement par les individus de la tranche d'âge de 25 à 60 ans. C'est dans cette fourchette de ces deux groupes d'âge qu'on dénombre l'essentiel des actifs.

c) Les actifs

Sont considérés comme actifs toute personne valide de 15 à 59 (1). Il ne s'agit ici que d'actifs agricoles, toute autre activité étant presque inexistante ou correspondant simplement à des proportions très négligeables, le déplacement des populations de la vallée du Bandama à la forêt des Tos ayant entraîné l'extinction de certaines activités artisanales (filage, tissage de cotonnade appelés "pagne baoulé", travail de métaux, etc...). Ceux qui se livrent aujourd'hui à ces métiers en disparition le font à titre secondaire ou accessoire en vue d'une hypothétique et aléatoire appoint monétaire.

C'est le cas de la sculpture de la chaise traditionnelle baoulé. Celle-ci était jadis largement pratiquée dans l'ancien village. Elle est pratiquement en disparition aujourd'hui puisqu'elle n'existe qu'à Nangrékro où elle est exercée par trois personnes et à Akoviébo où s'y consacrent seulement deux personnes.

Les petites boutiques de détail où se rencontrent les produits manufacturés de premières nécessité (savon, huile, pétrole lampant, cigarettes, boisson etc...) sont tenues par les quelques allochtones résidents (notamment à N'dénoukro, Nangrékro et Atossé), pour qui cette activité est exclusivement la seule qu'ils exercent, faute d'avoir accédé à la terre et à la production agricole.

Le tableau qui suit montre la répartition de la population d'ensemble active et sa répartition par village.

Tableau n° 13 : Population des actifs, population moyenne active (1) par aulo, taux d'activité (2) respectif par aulo et par village

	Population totale	Totale pop. active	Taux d'activité	Pop. active moyenne/aulo	Taux d'activité par aulo
Nangrékro	1.911	843	44,20	3,39	43,76
N'dénoukro	2.362	1.070	45,3	4	42,83
Atossé	2.312	1.126	48,70	4,23	42,84
Bénou	575	382	50,66	4,54	50,61
Akoviébo	1.188	514	43,26	3,80	47,95

Le taux d'activité par rapport à l'ensemble de la population dans chaque village varie entre 44,20 % et 50,66 % tandis que le taux d'activité, pour chaque aulo varie entre 42,83 % et 50,61 %. Ce taux est relativement bas (3) mais non négligeable : la proportion des individus âgés de plus de 60 ans étant négligeable, le bas niveau de ces différents taux d'activités s'explique par l'existence, d'une plus grande proportion d'individus de très bas âge (-15 ans) dans chaque aulo.

Mais le niveau de ces taux d'activité et son évolution sont en rapport avec les mouvements migratoires : il est largement influencé par les différentes déperditions d'effectifs que connaît la population de ces villages, déperditions qui n'affectent en occurrence que la frange d'individus privés de terres et qui vont la chercher à l'extérieur. Il semble donc qu'il y ait à ce niveau corrélation entre blocage foncier et motivation au départ pour ces migrants auxquels nous consacrons les pages suivantes, dans cette dernière partie consacrée également à la constitution de cellules matrimoniales.

-
- Population active totale
- (1) La population active moyenne par aulo : $\frac{\text{Population active totale}}{\text{Population totale des aulo recensés.}}$
- (2) Le taux d'activité par aulo a été calculé par rapport à la population moyenne par aulo.
- (3) Le taux d'activité semble même avoir baissé au niveau de certains villages, notamment Bénou qui en 1969 avait un taux d'activité de plus de 50 %.

Troisième partie :

MIGRATIONS CONSTITUTIONS D'UNITÉS MATRIMONIALES

(AULO MÉNAGE)

A. Le problème

Il s'est agi de dénombrer dans chaque aulobo le nombre de paysans ayant quitté le village depuis le transfert, d'en connaître à la fois les motivations, le point de destination et l'activité exercée sur le lieu d'arrivée. Les personnes concernées étant elles-mêmes bien sûr absentes, ce sont les chefs d'aulobo et les autres membres du groupe présents qui ont été appelés à donner ces informations.

Les éléments d'analyse que nous présentons ici ne concernent pas tous les villages. Ils ne portent que sur ceux où des informations étaient de meilleure qualité tout en étant susceptibles de refléter la situation générale de tous les villages en ce domaine. Il s'agit des villages de Nangrékro (1), Akoviébo et Atossé.

L'étude ne cherche pas à mesurer l'effet négatif des flux d'exode sur la taille de la population en termes de diminution d'effectifs. Elle ne cherche même pas, a priori, à en mesurer l'intensité et le volume en tant que tels (ces indicateurs restant, par ailleurs relativement importants selon les situations, puisque pour chacun des villages concernés, les départs constituaient les pourcentages suivants de la population globale : Nangrékro, 3,97 %; Akoviébo, 10,94 %; Atossé, 4,75 %). Mais de rechercher la signification et les causes directes qui déterminent ces flux.

Les Baoulé ont acquis au cours de leur histoire, une mobilité migratoire pluriforme. Antérieure à la colonisation, cette mobilité migratoire s'est développée pendant la colonisation et pris toute son ampleur avec le développement des

(1) Pour le village de Nangrékro, il ne s'agit ici que des quartiers Kékrenou et Sagui-Ouassou.

cultures commerciales, éloignant de plus en plus les Baoulé de leur milieu rural traditionnel (1). Mais si l'importance numérique de ce phénomène ne fait plus de toute, il est par contre utile de connaître et comprendre les caractérisations spécifiques dans chaque cas de figure, puisque les ressorts et les déterminismes sur lesquels reposent ce processus peuvent varier en fonction du temps et du lieu.

A cet égard, on peut partir de l'hypothèse générale selon laquelle, le processus migratoire est par excellence un comportement socio-économique ou, une réaction négative d'une population en réponse à son milieu. Partant de cette idée, on peut affirmer que les nouvelles structures d'accueil et d'activités socio-économiques et socio-culturelles offertes aux transférés de Kossou, se présentent comme un champ privilégié d'expérimentation de cette hypothèse, à l'aide d'un certain nombre d'indices qualitatifs de défection (2) à savoir : les raisons et les motivations au départ; situation matérielle et économique au départ (attributaire ou non d'une maison et/ou d'une parcelle agricole AVB); région et lieu de destination (campagne ou milieu urbain) et type d'activité recherchée ou exercée (travail en milieu urbain ou activité de production agricole).

Nous traitons dans cette partie des données qualitatives relatives à la constitution d'unités matrimoniales, c'est-à-dire la fréquence de mariages, leur intensité et la propension relative des jeunes ou des individus de sexe masculin d'une manière générale à s'engager à prendre une ou plusieurs épouses. Ce comportement a certes des incidences sur la dynamique structurelle de la population. Mais c'est en tant qu'elle consiste à consacrer un noyau supplémentaire d'actifs, donc à créer un besoin supplémentaire d'accession à une exploitation agricole, critère d'appréciation de la pression qui s'exerce sur le patrimoine foncier et les terres agricoles dévolues au groupe, que son étude paraît pour nous particulièrement intéressante.

-
- (1) Pierre et Mona Etienne : "L'émigration baoulé actuelle". Extraits des cahiers d'outre-mer n° 32; août-juin 1968. ORSTOM Centre de Petit Bassam Abidjan, 1968. Sur ces problèmes migratoires cf. également : P. Lena : Comportements socio-économiques et développement rural : l'exemple du Sud-Ouest ivoirien. FAO séminaire de formation des aménageurs; février 1979.
- (2) Dans notre questionnaire, ne sont pas considérées comme faisant partie des cas de défection, les migrations temporaires ou permanentes pour cause d'activités scolaires ou simplement dues à l'exercice d'un métier en ville dans l'entreprise et l'administration : chauffeur, mécanicien garagiste, instituteur etc...) et concernant des personnes n'ayant pas eu d'activités agricoles auparavant dans le cadre des opérations AVB.

Nous présentons ci-après pour les mouvements migratoires, les données quantitatives par village et pour l'ensemble. Ensuite suivent les commentaires.

B. Situation par village

1. Nangrékro

Dans le village de Nangrékro, nous n'avons recensé que 76 départs depuis l'année de transfert, selon la méthode ci-dessus définie. Mais seuls les quartiers de Sagui-Ouassou et de Kékrénou se sont prêtés à l'interview. Ces 76 départs ont alimenté deux flux : l'un intéressant 47,36 % des personnes, s'est dirigé vers les centres urbains et l'autre, intéressant 52,68 % de personnes, vers les zones d'activités rurales.

Pour l'une et l'autre de ces deux destinations, nous avons réparti la population migrante en quatre grandes zones (Sud, Centre, Centre-Ouest, Autre). Des taux de répartition ont été dégagés, comme suit dans les tableaux ci-après.

Tableau n° 14 : Répartition selon les grandes zones urbaines

Zone Proportion	Sud	Centre	Centre-Ouest	Autres
Total = 36	12	12	8	4
Villes	33 %	33 %	22,21 %	11,11 %
% par rapport à l'ensemble	15,78	15,78	10,52	5,26

Tableau n° 14 bis : Répartition selon les grandes zones rurales

Zone Proportion	Sud	Centre	Centre-Ouest	Autres
Total = 40	8	10	17	5
Région rurale	20 %	25 %	42,5 %	12,5 %
% par rapport à l'ensemble	10,52 %	13,15 %	22,36 %	6,57 %

2. Akoviébo

A Akoviébo, on dénombre 130 départs dont 39,03 % se sont dirigés vers les villes à la recherche ou pour l'exercice d'une activité urbaine, et 66,96 % vers les zones d'intérêt agricole. Dans les tableaux ci-après nous observons quelles sont dans les deux cas, les zones de destination les plus privilégiées par les flux d'exode.

Tableau n° 15 : Répartition selon les grandes zones urbaines

Zone Proportion	Sud	Centre	Centre-Ouest	Autres
Total = 37	15	10	9	3
Villes	40,54 %	27,02 %	24,32 %	8,10 %
% par rapport à l'ensemble	11,53 %	7,6 %	6,92 %	2,30 %

Tableau n° 15 bis : Répartition selon les grandes zones rurales

Zone Proportion	Sud	Centre	Centre-Ouest	Autres
Total = 93	28	15	44	6
Région rurale	30,10 %	16,12 %	47,31 %	6,45 %
% par rapport à l'ensemble	21,53 %	11,53 %	33,84 %	4,61 %

3. Atossé

A Atossé on dénombre au total 110 départs depuis le début, dont 54 (soit 49,09 %) ont émigré vers les villes et 56 (soit 50,90 %) vers les zones d'activités rurales. Selon la zone privilégiée dans l'une ou l'autre de ces deux alternatives, la répartition des départs se fait comme suit, dans les tableaux ci-après.

Tableau n° 16 : Répartition selon les grandes zones urbaines

Zone Proportion	Sud	Centre	Centre-Ouest	Autres régions
Total = 54	31	16	6	1
Villes	57,40 %	29,62 %	11,11 %	1,85 %
% par rapport à l'ensemble	28,18 %	14,24 %	5,45 %	0,90 %

Tableau n° 16 bis : Répartition selon les grandes zones rurales

Zone Proportion	Sud	Centre	Centre-Ouest	Autres régions
Total = 56	16	7	27	6
Région rurale	28,27 %	12,27 %	48,21 %	10,71 %
% par rapport à l'ensemble	14,54 %	6,30 %	24,54 %	5,45 %

C. Situation d'ensemble (tableau n° 17)1. Caractéristiques des flux migratoires et destinations privilégiées

Pour l'ensemble nous avons un effectif de migrants de 316 personnes dont 127 attirées par les villes et 189 par la campagne. Les groupes se répartissent comme suit selon la zone préférée dans chacun des cas des zones de destination.

		Sud	Centre	Centre-Ouest	Autres régions
Migration vers les villes 127	Répartition selon la zone	46,66 %	29,92 %	18,10 %	6,29 %
	Répartition par rapport à l'ensemble des migrants	18,35 %	12,02 %	7,27 %	2,53 %
Migration vers les zones rurales 198	Répartition selon la zone	27,51 %	16,93 %	46,56 %	8,99 %
	Répartition par rapport à l'ensemble des migrants	16,45 %	10,12 %	27,84 %	5,37 %
Ruraux + citadins = 100% = 316		110 = 34,81%	70 = 22,15%	11 = 35,15%	25 = 7,91%

Le tableau ci-dessus fait apparaître les caractéristiques essentielles des migrations selon qu'il s'agisse des migrations intéressant les centres urbains ou de celles qui ont pour destination les campagnes.

Dans le cas des migrations vers les villes, on observe qu'un peu moins de la moitié, soit 46,66 % de la population intéressée par cet exode, se dirige vers les villes du Sud du pays parmi lesquelles Abidjan demeure de loin le point d'accueil le plus important. Cette région est suivie de celle du Centre (région d'origine de la population enquêtée) avec 29,92 %. Les villes d'accueil sont, dans l'ordre de préférence, Bouaké, Bouaflé et Yamoussoukro.

Les centres urbains du Centre-Ouest n'attirent que 18,10 % des départs, tandis que les autres régions n'intéressent que 6,19 % de la population partante vers les villes.

Avec 18,35 % de l'ensemble de la population partante, toutes destinations confondues, les villes du Sud (Abidjan pour l'essentiel puis San Pedro, Agboville etc... accessoirement) constituent les pôles d'attraction privilégiés des migrants, de loin devant les villes du Centre (12,02 %), du Centre-Ouest (7,21 %) et des autres régions (dans une proportion très négligeable avec 2,53%).

En ce qui concerne les mouvements de population vers les zones rurales, on constate que ce sont les points d'accueil ruraux du Centre-Ouest avec 46,56 % des individus attirés par ce type d'exode, qui sont privilégiés. Ces points d'accueil sont essentiellement les sous-préfectures de Daloa, Vavoua, Oumé, Gagnoa etc...

La deuxième région rurale préférée est celle du Sud avec 27,51 % en raison de l'existence de parties forestières dans les sous-préfectures de Lakota, Divo, San Pedro (Sud-Ouest).

Mais, avec 27,84 % de l'ensemble des départs, le Centre-Ouest rural, zone d'immigration traditionnelle baoulé, demeure de loin la zone la plus préférée par rapport aux autres options.

Il ressort de cette série d'observations, les conclusions suivantes :
premièrement, lorsque les migrants des villages AVB se dirigent vers les villes, ils ont pour points de destination et par ordre de préférence, les centres urbains du Sud, du Centre et du Centre-Ouest;

deuxièmement, lorsqu'ils se dirigent au contraire vers les zones rurales, ils vont de préférence dans les campagnes du Centre-Ouest ou de celles du Sud (San Pedro, Divo, etc... zone habituelle d'immigration baoulé);

troisièmement, dans l'ensemble le volume des flux intéressant les zones rurales est plus important que celui des flux intéressant les villes puisque ce volume concerne plus de la moitié (59,78 %) des effectifs migrants. Et que dans cet ensemble, la région rurale du Centre-Ouest en accueille à peu près la moitié, avec 27,84 % de l'effectif.

2. Facteurs d'incitation à l'émigration et situation matérielle au moment du départ

On peut se poser la question, maintenant, de savoir : qui part ? Que fait-on sur le lieu de destination ou plutôt quels sont les facteurs d'incitation au départ et que laisse-t-on derrière soi sur le plan économique et matériel ?

Les données précédentes, notamment la tendance générale de la part des migrants à préférer les points d'accueil ruraux, donne déjà une réponse à ces questions, réponses qu'il convient de rendre plus précises.

D'abord, les périodes caractéristiques de départ. La plupart des défections d'effectif se sont produites à des moments spécifiques de l'installation des villages et du démarrage de leurs diverses activités économiques marquées parfois, par de situations particulières (aléas climatiques, sécheresse, incendies de plantations etc...).

A Nangrékro par exemple, le maximum de départs a eu lieu les trois premières années suivant la date de transfert du village et, plus de 65 % des personnes migrantes ont quitté le village avant un séjour complet de 5 ans.

A Akoviébo, on constate le même phénomène et l'effectif de départ qu'a accusé ce village, se chiffre à des proportions comparables puisqu'il s'agit de près de 70 % de départs dans les 5 années qui ont suivi l'installation du village.

Les activités exercées ou poursuivies sur le lieu d'immigration sont très variables à l'intérieur d'un même type d'exode, d'une manière générale et plus particulièrement à l'intérieur du flux d'exode vers les villes.

Pour ceux qui choisissent les villes en effet comme destination, les principales activités exercées ou recherchées sont : le métier de tailleur, mécanicien auto, chauffeur, électricien, plombier, menuisier, peintre en bâtiment, manoeuvre dans les sociétés de travaux publics ou autres entreprises.

On décide un jour de partir après plusieurs années consécutives de tentatives s'étant révélées infructueuses de création d'une plantation sur la parcelle impartie par l'AVB, du moins pour ceux qui ont pu en bénéficier à l'époque. Le cas d'Akoviébo est typique à cet égard et, à l'intérieur de ce village, celui du quartier d'Akoviébo (village-quartier) (1).

(1) Un des quartiers d'Akoviébo s'appelle Akoviébo.

Celui-ci a fourni presque la totalité (99 %) des migrants puisque les terres qui lui furent affectées au moment des transferts, font partie des plus mauvais sols du pays rural de Nangrèkro (1). Elles sont constituées essentiellement de graviers et de savanes pédologiquement impropres à l'exploitation du caféier et du cacaoyer. Ces terres d'Akoviébo supportaient de surcroît une des plus importantes densités de tous les terroirs des Tos avec 70 habitants au km² qui rendait ainsi plus rares les terres agricoles donc plus difficiles les nouvelles opérations d'extension des plantations au profit des nouvelles générations d'agriculteurs.

Dans la plupart des terroirs, au phénomène de médiocrité des terres s'ajoute la "médiocrité" climatique qui, certaines années, affecte pour les détruire, les plantations déjà créées, rendues viables et parfois en production depuis une ou deux années au moins. Les grandes sécheresses qu'a connues le pays ces dernières années avec leurs conséquences, les feux de brousse, ont été particulièrement draconiennes dans la région de Bouaflé et en particulier sur les terroirs des villages AVB.

Certains agriculteurs qui partent en "6 mois" ou même définitivement, abandonnent leur exploitation à des parents qui accroissent ainsi leurs propres superficies. Phénomène qu'on rencontre en particulier là où le climat et le sol sont mauvais et affaiblissent les rendements, et donc là où l'accumulation de plusieurs parcelles, seule, permet la réalisation d'une production plus substantielle.

De ce qui précède, il ressort que ceux qui partent à "l'étranger" à la recherche de nouvelles activités agricoles ou urbaines, sont attributaires ou non d'un patrimoine agricole ou de tout autre bien matériel dont la maison AVB. Le tableau ci-après indique le patrimoine initial abandonné par la population migrante.

Tableau n° 18 : Situation économique et matérielle des migrants au départ

	Maison		Plantation	
	Attributaire en %	Non attributaire en %	Attributaire en %	Non attributaire en %
Nangrèkro	25	75	69	30,26
Atossé	5,45	94,54	10,90	89,09
Akoviébo	22,30	77,69	22,30	77,69
En moyenne	17,08	82,91	29,74	70,25

(1) Qui comprend, rappelons-le : Nangrèkro, Akoviébo, N'dénoukro, Bénou.

Le tableau indique, dans les deux cas d'attributaires, que la plupart des migrants sont des non attributaires.

Pour la maison il s'agit de 82,91 % de personnes ayant décidé de partir et pour les plantations, 70,25 % de personnes. Cette proportion au niveau des trois villages, varie de 75 % (Nangrékro) à 94,54 % (Atossé) en passant par 77,69 % (Akoviébo) en ce qui concerne les attributions de maisons. Elle varie de 30,26 % (Nangrékro) à 39,09 % (Atossé) en passant par 77,69 % (Akoviébo).

L'examen des détails au niveau des villages montre également que la situation d'attributaire et celle de non attributaire dans les deux cas apparaissent de manière corrélatives, l'une par rapport à l'autre, pour les villages de Akoviébo et Atossé. Pour le seul village de Nangrékro, il en va différemment. Dans ce dernier cas, les situations sont inversées : pour les maisons, on compte 25 % d'attributaires et 75 % de non attributaires; pour les plantations, 69,73 % d'attributaires et 30,26 % de non attributaires.

Les candidats à l'émigration ou ceux d'entre eux qui partent effectivement se recrutent dans toutes les situations sociales.

Les uns appartiennent aussi bien à la catégorie des jeunes qu'à celle des moins jeunes, quoiqu'il s'agisse dans ce dernier cas de proportions moins importantes, l'âge, les charges sociales et les responsabilités familiales se constituant comme un frein à l'émigration.

Les autres appartiennent à la catégorie des célibataires. Cette catégorie est constituée par les plus jeunes membres de la société, ceux-là mêmes parmi lesquels se recrute la part la plus importante du flux migratoire saisonnier des "six mois".

Ils appartiennent enfin à la catégorie des mariés. Dans certaines localités comme Atossé, la proportion des personnes qui émigrent ayant une épouse au moins atteint 73,63 % entre 26,36 % de personnes non mariées.

La situation matrimoniale des individus depuis le transfert constitue l'objet du chapitre suivant.

D. La constitution d'unités matrimoniales depuis le transfert et sa conséquence socio-économique (hypothèse)

La constitution des unités matrimoniales, l'évolution de l'état matrimonial des individus influencent et modifient d'une manière ou d'une autre la structure et la dynamique de la population. Rapportées aux réserves forestières aux terres agricoles dévolues au groupe, elles peuvent donner des indications sur la pression qui s'exerce sur l'ensemble de ce patrimoine foncier. Car, un aulo (ménage) qui se constitue résulte certes d'une certaine rationalité sociale. Mais celle-ci a des conséquences économiques très importantes, sur le plan agricole. En ce sens qu'elle crée un noyau d'actifs agricoles qui exprime normalement un besoin de travail et d'acquisition d'une parcelle agricole familiale sur le terroir imparti au village. Or ce terroir villageois n'est pas indéfiniment élastique et une situation de pénurie peut se créer. Les nouvelles générations susceptibles d'exprimer un besoin d'acquérir de terres afin de s'engager dans un processus actif qui les conduira à l'autonomie économique, sont constituées a priori, par celles qui se constituent en aulo (ménage) et que nous avons appelées unités matrimoniales.

Comme nous nous situons dans un contexte précis, celui du développement des villages AVB, nous ne considérons ici que, les unités constituées depuis les transferts, comme dans les tableaux ci-après.

Tableau n° 19 : Population d'aulo concernée par les nouveaux mariages depuis le transfert

Nbre aulo Villages	Nombre aulo nouveaux mariages	Dont premier mariage dans le nouveau village	Dont premier mariage dans l'ancien village
Nangrékro	122	100	22
N'dénoukro	78	24	54
Atossé	97	88	9
Bénou	39	29	10
Akoviébo	26	47	9
Ensemble	302	288	104

Tableau n° 19 bis : Pourcentage d'aulo concerné par les nouveaux mariages
par rapport à l'ensemble des aulo recensés

Nbre aulo Villages	Nombre aulo nouveaux concernés par les mariages	Nombre total aulo recensés	Pourcentage
Nangrékro	122	248	49,19
Ndénoukro	78	258	30,23
Atossé	97	266	36,46
Bénou	39	84	46,42
Akoviébo	26	135	41,48
Ensemble	392	991	39,55

Tableau n° 20 : Nombre d'aulo d'après le nombre de coépouses

	2 épouses	3 épouses	4 épouses et plus
Nangrékro	30	5	0
N'dénoukro	21	5	0
Atossé	4	3	1
Bénou	10	3	3
Akoviébo	23	1	2
Ensemble	88	17	6

Tableau n° 20 bis : Pourcentage des aulo d'après le nombre de coépouses

	2 épouses %	3 épouses %	4 épouses et plus %
Nangrékro	24,29	4,69	0
N'dénoukro	26,92	6,41	0
Atossé	4,12	3,92	1,3
Bénou	25,54	7,69	7,69
Akoviébo	41,07	1,78	3,57
Ensemble	22,44	4,33	1,53

La lecture des tableaux ci-dessus appelle un certain nombre d'observations.

D'abord, on observe que plus du tiers des aulo recensés ont été concernés par la constitution de mariages nouveaux ou supplémentaires, ce qui est numériquement important (cf. tableaux n° 19 et 19 bis).

Ensuite, parmi les individus concernés par les mariages nouveaux et supplémentaires, 26,53 % ont effectué leur premier mariage au moins, dans l'ancien village et 73,46 % ne se sont mariés pour la première fois que dans le nouveau village (cf. tableau n° 19).

La proportion des aulo concernés par les nouveaux mariages rapportée à l'ensemble des aulo recensés dans chaque village, varie d'un village à l'autre. Mais elle se situe dans le même ordre de grandeur d'une part, pour Nangréko (49,19 %), Bénou (46,42 %), Akoviébo (41,48 %) et de l'autre pour N'dénoukro (30,23 %) et Atossé (36,46 %).

Les tableaux n° 20 et n° 20 bis font apparaître que la constitution d'aulo comportant plus d'une épouse est un phénomène moins important puisqu'elle ne concerne que 28,3 % de l'ensemble des aulo. Ce qui est un indice d'une propension assez limitée des hommes à l'accumulation de coépouses. Autrement dit, la tendance est à l'acquisition de moins de femmes possibles, sinon à la monogamie qui concerne ici 72,3 % des chefs d'aulo.

De ces différentes observations, il ressort que les nouveaux mariages contractés dans les nouveaux villages apparaissent essentiellement comme un phénomène concernant les catégories d'individus les plus jeunes de la population. Parce que plus nombreux que les individus de toute autre catégorie d'âge, c'est l'apport en hommes nouveaux de ces jeunes qui a été un des facteurs décisifs de la forte croissance démographique mise en évidence dans les pages précédentes.

Il y a une liaison à faire entre cette croissance démographique et la question foncière ou de disponibilités de terres agricoles. D'où cette hypothèse : la constitution de nouveaux ménages ou leur renforcement numérique par l'apport d'épouses supplémentaires créant un noyau d'actifs nouveaux ou renforçant celui antérieurement constitué, le comportement matrimonial des individus dont nous venons de faire observer qu'ils appartenaient essentiellement, pour la plupart, à la catégorie des jeunes planteurs, constitue un des indicateurs privilégiés de la pression qui s'exerce sur les réserves agricoles et sur l'ensemble du terroir impartie par l'AVB aux populations transférées.

Cette hypothèse de travail que nos enquêtes agricoles et foncières ultérieures tâcherons d'infirmier ou de confirmer, nous conduit, dès à présent, à tirer les conclusions de cette étude démographique d'une partie de la population des villages AVB de l'Ayaou-Sud dont la fin annonce le commencement d'une autre.

CONCLUSION GÉNÉRALE

A la fin de cette étude visant à dégager quelques indicateurs et données socio-économiques brutes (1) à intégrer dans la problématique générale de développement dans la zone d'influence de la défunte AVB, il convient de relever, en guise de conclusion, les points les plus significatifs suivants :

La population des villages AVB de l'Ayaou-Sud, par sa croissance, sa taille et son évolution depuis le transfert est une des données les plus importantes dans le contexte général de développement de cette zone rurale spécifique du Sud-Ouest de la ville de Bouaflé.

En effet, lorsqu'on compare la population actuelle (celle de 1983) qui est pour l'ensemble des cinq villages enquêtés de 8.527 habitants avec celles des années antérieures de référence à savoir, 1970 (5.783 habitants) et 1975 (6.103 habitants) on constate des écarts de croissance particulièrement élevés d'une période à l'autre. Il en est ainsi en particulier pour la période 1970-1983, pour laquelle on enregistre un taux de 47,44 % d'augmentation.

Les écarts entre les deux années extrêmes de référence (1970 et 1983) étant ainsi importants, il est à se demander s'ils résultent d'un accroissement normal ou naturel de la population concernée ou d'un tout autre facteur tenant aux conditions d'enquête et au degré de fiabilité des recensements réalisés antérieurement par les sources auxquelles nous nous sommes référé. Nous n'avons pas jugé indispensable de calculer les indicateurs classiques d'estimation des effets de croissance interne et de la dynamique globale

(1) Voir Pierre Etienne, in : Méthode, théorie et pratique de la recherche de terrain en sociologie lère grille. Colloque de sociologie, Abidjan 1972.

(croissance naturelle par exemple) de la population étudiée. Nous ne disposons pas de tous les éléments nécessaires pour élaborer de tels indicateurs. Mais, la part de l'accroissement naturel existe tout naturellement, même si nous n'avons pas été en mesure de la mettre en évidence. Toutefois, cette part seule ne doit pas être prise en compte. Il faudra prendre également en compte la condition concrète des recensements et le degré de fiabilité relative des informations délivrées par les personnes interviewées.

A cet égard et en raison des précautions méthodologiques et d'approche observées par nous lors du déroulement de notre enquête, nous affirmons que la croissance constatée de la population des villages AVB de l'Ayaou-Sud et le volume atteint par cette population sont plus proches de la réalité que ne l'étaient les données résultant des recensements antérieurs, effectués avant l'évacuation des populations. Les résultats que nous présentons ici, confirme ainsi à nos yeux, en effet, les observations de Pierre Etienne dans une de ces études (1), relatives aux déclarations volontairement sous estimatives des populations familiales par les personnes interrogées lors des recensements préparatifs des opérations de déguerpissement de 1970 effectués par l'AVB.

En plus de la taille globale de la population dans l'ensemble des villages, l'élément tout aussi significatif à retenir est la structure de cette population suivant les deux critères d'âge et du potentiel actif.

Selon le premier critère, on constate que plus de 60 % de la population, dans chaque village est âgée de moins de 20 ans. La population des villages AVB de l'Ayaou-Sud est donc une population très jeune.

Selon le deuxième critère, on remarque que d'un village à l'autre le taux d'activité varie entre 43,26 % et 50,6 %. Ce taux n'est pas négligeable même s'il est relativement bas. Il semble même avoir baissé pour certains villages (Bénou par exemple). Mais son niveau s'explique par la structure d'âge de la population et notamment par l'existence d'une trop grande proportion d'individus âgés de moins de 15 ans que ne recouvre pas la définition conventionnelle d'un individu dit actif.

(1) Voir Pierre Etienne, op. déjà cité.

La troisième grande caractéristique à retenir de la population est qu'elle est soumise, au fil des ans, à un phénomène de déperdition d'effectifs due à l'exode. Il est vrai que la ponction exercée sur la population par une telle déperdition est relativement négligeable au regard d'une population qui se chiffre à plusieurs milliers d'habitants. Ce qui n'est pas le cas sur le plan de l'appréciation qualitative du phénomène si on prend en considération un certain nombre de critères : le statut matrimonial de l'individu migrant, sa situation économique (agricole) et matérielle (attributaire d'une maison AVB) son lieu de destination (point d'accueil rural ou urbain) et l'activité recherchée ou effectivement exercée sur place par lui et enfin, les motivations et les raisons que cet individu a évoquées pour justifier son départ, confèrent à ce processus migratoire un contenu qualitativement significatif, révélateur d'une situation socio-économique d'ensemble présente et à venir placée sous un jour problématique.

Il nous reste à savoir si cette tendance et les caractéristiques socio-démographiques générales observées ainsi dans ces cinq premiers villages, sont les mêmes dans les trois derniers villages qui restent à étudier dans la deuxième partie du présent travail.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

1°/ Documents AVB - Direction des Etudes et des Programmes

- "Kossou : Aujourd'hui et demain" : Abidjan, novembre 1972.
- "Opération Kossou"/Ivoire-Scribe. Abidjan, troisième trimestre 1971.
- "Les opérations agricoles AVB dans la zone forestière".
Document provisoire, juillet 1975.
- "Etude sociologique des problèmes posés par le transfert et la réinstallation des villages inondés par le lac de Kossou".
Deuxième partie : "Données sociologiques et attitudes face aux problèmes du transfert, de la réinstallation, des activités traditionnelles et nouvelles". Août 1970.
- "Les composantes géographiques de la région du Centre".
- "Les opérations de modernisation agricole et rurale dans le centre Bandama".
- Secteur de Bouaflé : 1. "Données socio-démographiques".
2. "Présentation du pays rural de Nangrèkro".
Monographie de synthèse.
- "Etude d'aménagement des périmètres d'accueil des populations déplacées par le lac de Kossou".
Dossier d'aménagement n° 4 site de Tos V. SEDES Paris - BNETD Abidjan 1971.
- "Etude d'aménagement des périmètres d'accueil des populations déplacées par le lac de Kossou (2e tranche)".
Dossier d'aménagement du périmètre n° 2 site de Tos 3.
SEDES Paris. BNETD Abidjan, septembre 1971.
- "L'opération café moderne dans la région de Yamoussoukro.
Document provisoire". Abidjan, juillet 1975.
- "Organisation du développement régional de la périphérie du lac de Kossou.
Les perspectives et possibilités de structures commerciales modernes".
Août 1971.

2°/ Divers

- P. ETIENNE : - "Le déplacement des populations de la moyenne vallée du Bandama". Document de travail 1970.
- "Etude des villages dans la région de Bouaké (Côte d'Ivoire)" in : Bulletin de liaison Sciences humaines. ORSTOM, juil.1965.
 - "Méthode, théorie et pratique de la recherche de terrain en sociologie". in Colloque de sociologie. Première grille Abidjan 1974.
 - "Structure des groupements familiaux et de la parenté. Première partie. Les groupements familiaux".
 - "L'émigration Baoulé Actuelle". Pierre et Mona Etienne Extrait de "Cahiers d'outre-mer" n° 82; avril-juin 1968. ORSTOM, Centre de Petit Bassam Abidjan.
 - "Le fait villageois baoulé". Centre ORSTOM de Petit Bassam Abidjan, Côte d'Ivoire.

P. LENA : "Comportement socio-économique et développement du monde rural : l'exemple du Sud-Ouest ivoirien". (F.A.O.) semaine de formation des aménageurs; février 1979.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :

Direction de la Statistique : "Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et population 1975.

Alfred SCHWARTZ : "Le sociologue face aux grandes opérations de développement. Une étude de cas en Côte d'Ivoire : l'opération San Pedro". in : Le développement : idéologies et pratiques. Actes du séminaire interdisciplinaire de l'ORSTOM (1978-1981). ORSTOM, Paris 1983.

LASSAILLY Jacolle : - "La dérive de quelques interventions en savane d'une société de développement intégré : l'autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama en Côte d'Ivoire. in : Le développement idéologies et pratiques. Actes du séminaire interdisciplinaire de l'ORSTOM (1978-1981). ORSTOM, Paris 1983.

- "Colonisation planifiée des rives du lac Kossou en Côte d'Ivoire centrale : la genèse d'un échec. in Revue française d'économie et de sociologie rurale. Economie rurale. 147-148, 1982 1er et 2e numéros.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
<u>Première partie</u> : PRESENTATION ET METHODOLOGIE	6
A. Présentation de la zone d'enquête	6
1. Situation : la forêt des Tos	6
2. Les villages AVB de l'Ayaou-Sud	7
B. Méthodologie	9
1. Les sources	9
2. Choix et interprétation de l'unité de collecte	11
a) Conditions de pertinence de l'unité de collecte	11
b) L'aulobo et l'aulo et la notion d'aulo-ménage	12
c) Signification et interprétation	14
3. Le questionnaire et le déroulement de l'enquête	15
a) Le questionnaire	15
b) Le déroulement de l'enquête	16
<u>Deuxième partie</u> : CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION	18
A. L'évolution de la population	18
1. Les données de 1970 et 1975	18
2. La population en 1983	20
B. La structure de la population	23
1. L'organisation socio-spatiale du village	23
2. Les aulo recensés	24
a) Taille moyenne et évolution	24
b) Structure d'âge des chefs d'aulo	26
3. La structure de la population	27
a) Le sexe	27
b) L'âge	28
c) Les actifs	39

.../...

Page

Troisième partie : MIGRATIONS ET CONSTITUTION D'UNITES MATRIMONIALES

(AULO-MENAGE)	41
A. Le problème	41
B. Situation par village	43
1. Nangrékro	43
2. Akoviébo	44
3. Atossé	45
C. Situation d'ensemble (tableau n° 17)	46
1. Caractéristiques des flux migratoires et destination privilégiées .	46
2. Facteurs d'incitation à l'émigration et situation matérielle au départ	48
D. La constitution d'unités matrimoniales depuis le transfert et conséquences socio-économiques (hypothèse)	51
CONCLUSION GENERALE	55
REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE	58
TABLE DES MATIERES	60